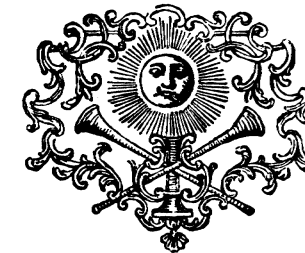


# LE FEDERALISTE

revue de politique

*Espérer le maintien de l'harmonie parmi  
plusieurs Etats indépendants et voisins  
ce serait perdre de vue le cours uniforme  
des événements humains et aller contre  
l'expérience des siècles.*

Hamilton, The Federalist



---

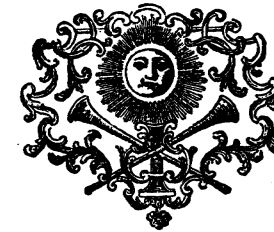
VI<sup>e</sup> ANNEE, NUMERO 1, MAI 1964

# LE FEDERALISTE

revue de politique

*Directeur:* Mario Albertini

*Le Fédéraliste* est la revue d'un groupe de militants du Mouvement Fédéraliste Européen. Sa base théorique particulière est la demystification de la justification idéologique des Etats souverains (la nation). Sa base pratique actuelle est la tentative de déplacer la lutte politique des domaines nationaux au champ supranational. *Le Fédéraliste* se propose d'étudier le sens du cours de l'histoire, les aspects du processus du pouvoir, la situation des cadres conceptuels de la connaissance politique, dans le but de rendre possible une action politique autonome. *Le Fédéraliste* a été publié pendant trois ans en italien. Pour ne pas limiter ses lecteurs aux seuls Italiens et pour tenir la promesse faite dès le départ, il paraît maintenant en français et compte paraître plus tard en anglais. Il vit grâce aux abonnements et à la publicité. A la fin de chaque année est publié le bilan.



Quatre numéros par an

Le numéro F. 3 - L. 400      Abonnement de soutien F. 25 - L. 2500.  
Abonnement F. 10 - L. 1500      Abonnement méritoire F. 50 - L. 5000.

---

*Direction et Administration:* Corso Cavour 16, Pavia - CCP. n. 3/38688.  
*Rédaction milanaise:* Via della Guastalla 1, Milano. *Rédaction lyonnaise:*  
B. Lesfargues, 22, rue des Essarts, Bron (Rhône) - CCP. n. 5654-32, Lyon.

TABLE DES MATIERES

Notre programme d'action jusqu'à la fondation de la Fédération européenne . . . . . p. 1

ALBERTO MAJOCCHI, *A propos du " Kennedy round "* . . . . » 5

LES FAITS ET LES IDEES

*De l'élection au suffrage universel direct du " Parlement " européen (m. a.)* . . . . . » 17

*Ce qu'il en coûte de ne pas avoir l'Europe (f. r.)* . . . . » 23

*Le Marché commun et la technologie d'avant-garde (f. r.)* . . » 27

*L'Assemblée de l'U.E.O. et la force atlantique multilatérale (a. c. b.)* . . . . . » 30

LES PROBLEMES DE L'ACTION

Le X<sup>e</sup> Congrès du M.F.E.

I. — *Introduction* . . . . . » 35

II. — *Une victoire à la Pyrrhus* . . . . . » 38

III. — *Documents*

a) *Résolution présentée par M. R. Rifflet* . . . . . » 40

b) *Résolution présentée par le C.I.P.F.E.* . . . . . » 42

c) *Résolution présentée par Autonomie Fédéraliste* . . » 45

d) *Pour ou contre la Charte (Autonomie Fédéraliste)* . . » 46

LES LIVRES

ROBERT TRIFFIN, *L'or et la crise du dollar* (a. m.) . . . . » 54

LES DOCUMENTS

*Bilan de la revue pour l'année 1963* . . . . . » 59

Notre programme d'action jusqu' à la fondation de la Fédération européenne

Le moment est venu d'exposer publiquement notre programme d'action jusqu'à la fondation de la Fédération européenne. Depuis de nombreuses années nous travaillons dans ce but. Depuis de nombreuses années, sur la base de notre conception de l'histoire contemporaine et du processus politique européen, nous croyons en la possibilité de conquérir, au nom du peuple fédéral européen en formation, et pour son compte, le pouvoir de décider la fondation de la Fédération européenne. Depuis de nombreuses années nous avons basé sur cette hypothèse de travail notre participation à la vie politique. Toutefois nous n'avons jamais parlé de la conquête du pouvoir européen, si ce n'est d'une façon toute théorique, parce qu'une hypothèse de travail n'est pas une certitude. Nous ne voulions annoncer publiquement que ce que nous pouvions vraiment faire dans chaque situation déterminée. Alors que bien des dirigeants du M.F.E. ont continué à glorifier ce qu'ils ne faisaient pas et qui ne pouvait pas être fait, nous nous en sommes tenus à indiquer chaque fois les objectifs qui se trouvaient à notre portée.

Mais à présent une bonne moitié du chemin est parcourue. Une moitié de notre hypothèse de travail est passée dans les faits et nous pouvons enfin présenter l'autre moitié comme un programme d'action à porter à son terme d'ici 1970. Ces années à venir verront se dérouler la dernière phase de l'intégration européenne. Il est hors de doute qu'on ne peut plus revenir en arrière sur la route de l'Europe. La seule tentative de le faire provoquerait des crises telles qu'elles obligeraient à reprendre immédiatement le chemin européen. Et il est de fait qu'à Bruxelles on affronte désormais des problèmes économiques qui ne pourront pas être efficacement résolus sans la fondation d'un gouvernement européen: à savoir les problèmes de la conjoncture, de la monnaie, de la programmation, des prix agricoles, etc...

D'autre part on ne rencontre aucun obstacle à cet égard, ni de la part de la population, ni de celle des syndicats, ni de celle du patronat, en grande partie favorables à l'unité européenne. Nous allons donc entrer dans la phase dans laquelle la fondation d'un gouvernement européen est possible, et dans laquelle, en outre, on ne peut plus avancer sans le fonder.

Ce n'est pas seulement une question économique. En 1969, alors que la période transitoire du Marché commun sera sur le point de finir, le Pacte Atlantique arrivera à échéance. A côté du problème de l'organisation définitive de l'économie européenne se posera donc, sans possibilité de le renvoyer à plus tard, celui de l'organisation politique de l'Europe, qui fut mis de côté à la fin de la seconde guerre mondiale en raison de l'extrême faiblesse dans laquelle se trouvaient les Européens. Mais, avec le processus d'unification l'Europe a retrouvé sa force, son autonomie et sa confiance en elle-même. Dans cet état de choses elle ne peut plus désormais dépendre des U.S.A. comme au cours des années de l'après-guerre. C'est pourquoi elle devra en devenir vraiment — ce qui est impossible sans un gouvernement européen — l'« equal partner ».

Même si peu de gens se rendent encore compte de cette réalité, parce que la dimension nationale des moyens d'action et d'information, des gouvernements aux partis et aux journaux, déforme dans le sens national la vision du processus politique, tout converge désormais vers la fondation d'un gouvernement européen. Il ne manque qu'un seul anneau à la chaîne, la participation directe des Européens à la construction de l'Europe politique. Ceci concerne directement les mouvements fédéralistes. Et ici s'insère notre programme d'action. Le voici.

Dans deux ans, en 1966, nous conquerrons la majorité au sein du M.F.E. Entre temps nous aurons élargi la campagne du Recensement à presque toute la zone du M.F.E. et nous aurons atteint un nombre d'adhésions suffisant pour donner au Recensement une force d'attraction, faible encore, mais de plus en plus grande, sur la classe politique nationale, sur les journaux et sur l'opinion publique. Nous aurons en outre créé les prémisses pour un élargissement en tache d'hulle de la Campagne grâce aux premières brèches ouvertes tant en direction des autres organisations européennes — qui constituent avec le M.F.E. ce que nous appelons l'« européisme organisé » — qu'en direction de l'« européisme organisable », qui est au contraire constitué à notre avis par tous ceux qui, ayant tendance à faire de la contradiction

entre valeurs et faits une question personnelle, n'ont de débouché que dans le fédéralisme (forces moralement et culturellement saines, jeune classe politique en formation, base des partis, groupements politiques divers, organisations religieuses, culturelles, syndicales, etc...).

Cela signifie que d'ici 1966 existeront, dans toutes les villes qu'englobe cette zone, les deux leviers essentiels de la participation directe des Européens à la construction de l'Europe politique: des fédéralistes indépendants et un lien organique du fédéralisme, à travers le Recensement, avec la population. A l'intérieur de cette zone on ne parlera plus du problème européen sans parler également du Recensement, à savoir du peuple fédéral européen comme titulaire du pouvoir constituant. Le « fédérateur » sera entré dans l'équilibre politique.

A partir de 1966, exploitant pleinement le gouvernement du M.F.E. et la première force d'attraction du Recensement, nous pourrons faire un grand pas vers l'unification des mouvements européens, vers leur renforcement avec les cadres de l'« européisme organisable » et vers l'extension territoriale de la Campagne. L'unification transformera un cumul de faiblesses en une force. Avec cette force, et en faisant disparaître tous les points de vue arbitraires sur le fédéralisme qui proviennent de l'existence de mouvements séparés, l'unification donnera à tous les fédéralistes la conscience de leur rôle historique d'avant-garde du peuple fédéral européen. D'autre part la population, tant en raison de son encadrement dans le Recensement qu'en raison de l'unité de sa représentation européenne, le fédéralisme, commencera à se rendre compte qu'elle peut intervenir directement dans l'intégration européenne et finira par acquérir la conscience que c'est à elle que revient le droit démocratique de dire le mot décisif au moment décisif.

A partir de 1968 nous disposerons d'une force suffisante pour faire élire par la population, dans cent villes d'Europe au moins, le même jour, le Congrès du Peuple Fédéral Européen. Alors apparaîtra dans toute son évidence la représentation européenne de la population. Les échéances de la politique des Etats nous permettront d'autre part de choisir le moment le plus opportun, celui où les gouvernements et les partis se trouveront en présence de choix impossibles à renvoyer et n'auront d'autre alternative démocratique que la solution européenne. Nous appuyant sur cette situation nous pourrons réunir d'un seul coup, autour du Congrès, toute la population européenne qui n'aura pas encore

été encadrée dans le Recensement et nous pourrons de la sorte défier les gouvernements nationaux.

Ce jour-là nous réclamerons la convocation immédiate de la Constituante Européenne. Si les gouvernements ne cèdent pas tout de suite nous pourrons dénoncer l'illégalité du manque de reconnaissance des droits démocratiques du peuple fédéral européen, proclamer la désobéissance civique et demander aux soldats, après nous être assurés de la possibilité d'influencer dix mille jeunes gens au moins, d'abandonner les casernes et de rentrer chez eux. A ce moment-là la convocation de la Constituante deviendra une stricte nécessité parce qu'on ne pourra rétablir l'ordre que sur la base du centre européen de pouvoir.

Tel est notre programme d'action. Personne ne peut dire d'ores et déjà si nous devons le mener jusqu'au bout. Il se peut que, contraints par la force des choses, les gouvernements reconnaissent la nécessité de fonder l'Etat fédéral européen avant la dernière échéance de notre programme. Mais pour ouvrir la voie à cette possibilité même il n'y a qu'un moyen: rendre public notre programme et le réaliser étape par étape avec une volonté inexorable, de façon à modifier, grâce aux répétitions mêmes de son application progressive, l'état des forces en présence en les obligeant à préciser de façon toujours plus concrète la forme et les échéances de leur politique européenne.

## A propos du "Kennedy round"

ALBERTO MAJOCCHI

Pour mieux comprendre la signification des négociations commerciales qui ont commencé à Genève le 4 mai, il est nécessaire d'examiner d'abord le contenu et les vicissitudes du *Trade Expansion Act*, à savoir de la loi qui délègue au président des Etats-Unis le pouvoir de négocier des accords commerciaux et tarifaires (1). Ces vicissitudes ont commencé avec le message du président Kennedy au Congrès des Etats-Unis du 25 janvier 1962: dans ce discours la libéralisation des échanges est présentée comme la réponse à la création et au succès du Marché commun, comme l'instrument apte à redonner un nouvel élan à l'économie américaine et à corriger la situation déficitaire de sa balance des paiements, et enfin comme la nouvelle stratégie économique destinée à démontrer la supériorité du "libre choix" et la capacité de l'Occident à répondre aux exigences des pays en voie de développement (2).

Les pouvoirs généraux délégués par la loi permettent au président de réduire de 50% le taux de tous les tarifs douaniers en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 1962, ainsi que de modifier ce que l'on a appelé les restrictions paratarifaires. En outre le taux

(1) Jusqu'en 1961, les pouvoirs délégués au président des Etats-Unis s'appuyaient sur le fameux *Reciprocal Trade Agreements Act* de 1934, établi à la fin de la grande dépression et au début de l'époque Roosevelt, dans le but de développer une politique ouverte à des réductions douanières, à travers des accords négociés sur des bases de réciprocité et d'équité. Cette loi, amendée onze fois en vingt ans fut valable jusqu'au 30 juin 1962.

(2) Le *Trade Expansion Act* fut signé par Kennedy le 11 octobre 1962: ce fut l'acte de naissance du "Kennedy round". Cette expression répond à l'expression précédente de "Dillon round", c'est-à-dire au cycle de négociations tarifaires entrepris deux ans auparavant au sein du G.A.T.T., et toujours dans le cadre de la législation précédente des U.S.A., par Dillon, alors vice-secrétaire d'Etat des U.S.A., cycle qui porta à des réductions douanières réciproques de l'ordre de 20%.

de réduction de 50% pourra être dépassé et le droit pourra même être complètement supprimé dans les cas suivants: 1) pour les catégories de produits industriels pour lesquels les échanges entre les Etats-Unis et la C.E.E. représentent dans l'ensemble au moins 80% de la valeur totale du commerce mondial (3); 2) pour les produits agricoles quand les conditions de l'accord sont telles qu'elles favorisent le maintien ou l'expansion des exportations agricoles américaines; 3) pour les produits tropicaux, sous réserve de réciprocité de la part de la C.E.E.; 4) pour les produits pour lesquels le droit initial est inférieur à 5%. Le *Trade Expansion Act* permet en outre, pour la première fois, d'effectuer des réductions linéaires des tarifs, c'est-à-dire d'abaisser tous les tarifs selon le même pourcentage, ce qui constitue une innovation profonde par rapport aux anciens usages qui consistaient à négocier produit par produit.

Le 16 mai 1963 se réunissaient à Genève les ministres des pays membres du G.A.T.T. pour préciser les modalités des négociations: il était entendu que les négociations auraient dû être basées sur le critère de réductions linéaires, mais son application exigeait que le problème des "disparités" dans la structure des tarifs des différents pays soit affronté et résolu. Ce déséquilibre dans la structure des tarifs se manifeste dans toute son évidence quand on procède à un examen comparatif des tarifs les plus significatifs. Si l'on compare le tarif douanier de la C.E.E. à celui des Etats-Unis et du Royaume-Uni, on observe que le tarif extérieur du Marché commun (T.E.C.) est, par rapport aux autres, d'un niveau moyen plus bas et moins dispersé (4). Les moyennes arithmétiques pour les tarifs considérés sont: pour le T.E.C. 11,7%, pour le tarif U.S.A. 17,8%, pour le tarif anglais 18,4% (5). La dis-

(3) Cette clause avait été conçue en fonction de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun et est devenue pratiquement sans objet par suite de la rupture des négociations de Bruxelles. Pour avoir une idée des produits pour lesquels, si la Grande-Bretagne était entrée dans la C.E.E., les exportations des U.S.A. et de l'Europe des Sept auraient représenté plus de 80% du commerce mondial (à l'exclusion des échanges à l'intérieur de la Communauté), voir P. URI, *Dialogue des Continents, Un programme économique*, Paris, Plon, 1963, pièce annexe II.

(4) Quand une source différente n'est pas indiquée, les données présentées ici sont tirées des exposés faits à la réunion sur "La Communauté Européenne et les Tiers Pays" qui s'est tenue à Milan les 22 et 23 février 1964. Ces exposés ont été publiés par l'hebdomadaire italien "Mondo Economico" dans son supplément au numéro du 29 février 1964.

(5) Ces données sont présentées dans une "Note informative" récente de la C.E.E. Au cours d'une conférence qui s'est tenue à Zürich le 5 décembre 1963, le vice-représentant spécial de la délé-

gation des droits du T.E.C. est en outre la moins dispersée et la plus symétrique, c'est-à-dire que, par rapport aux deux autres tarifs elle présente un plus grand nombre de droits moyens, un plus petit nombre de droits bas, et un nombre encore inférieur de droits élevés (6). Cela signifie que les tarifs du T.E.C. ont tendance à se maintenir proches des valeurs moyennes et que très peu d'entre eux dépassent 20%, tandis qu'en ce qui concerne l'Amérique, bien qu'il y ait quelques droits très bas, surtout ceux qui frappent les matières premières et les produits semi-manufacturés nécessaires aux industries de transformation, il en existe certains qui sont très élevés. Ce sont ces tarifs qui constituent ce qu'on a appelé les disparités. Il faut se rappeler que la réduction linéaire proposée est de 50% et que l'on estime qu'au-dessous de 10% la protection douanière n'est pas très efficace. On constate tout de suite qu'en appliquant sans discrimination le principe de la réduction linéaire, plus de la moitié des tarifs U.S.A. et 6% seulement des postes du T.E.C. resteraient supérieurs à 10% et suffiraient par conséquent à assurer une protection efficace; autrement dit le Marché commun ne jouirait pratiquement plus d'une protection substantielle, tandis que les U.S.A. jouiraient encore d'une remarquable défense douanière.

gation U.S.A. pour ces négociations, V. Michael Blumenthal a au contraire affirmé que, alors que la moyenne des droits américains est d'environ 12%, le niveau moyen des droits de la C.E.E. est d'environ 14%. Il est évident que ces moyennes ont en elles-mêmes peu de sens, étant donné que les droits qui doivent être considérés comme importants sont ceux qui frappent les produits étrangers en concurrence avec les produits nationaux: de ce point de vue il est indubitable que l'attitude la plus protectionniste est l'attitude américaine.

(6) 80% des droits sont compris pour le T.E.C. entre 4% et 19%; pour le tarif U.S.A. (T.U.S.A.) entre 2% et 38%, pour le tarif de la Grande-Bretagne (T.U.K.) entre 9% et 34%. Le pourcentage des droits égaux ou inférieurs à 10% est de 41% pour le T.E.C., de 35,5% pour le T.U.S.A. et de 38,5% pour le T.U.K. Le pourcentage des droits égaux ou inférieurs à 20% est de 96% pour le T.E.C., de 79% pour le T.U.K. et de 72% pour le T.U.S.A. Au-dessus de 25% on ne trouve qu'une proportion infinitésimale de droits du T.E.C., 0,3%, contre 21% pour les droits U.S.A. et 25% pour les droits U.K. Au-dessus de 30% on trouve encore 13% des droits U.S.A. et 21% des droits U.K.

Si l'on ne considère que les produits non agricoles, en Europe il n'y a que sept types de produits sur lesquels les droits sont supérieurs à 25%; le tarif le plus élevé qui est appliqué dans un seul cas, pour les tapis, est fixé à 40%. Dans une classification analogue (voir P. URI, op. cit, pièce annexe IV), parmi les tarifs américains on note 110 types de produits dont la protection est supérieure à 25%; cette protection monte facilement à 50% à 80% et même à plus de 100%.

Le problème des disparités constitue donc une donnée de grande importance, mesurable du point de vue de la statistique: et une grande partie de la conférence ministérielle de Genève du 16 au 21 mai 1963 et de ce qu'on a appelé prénégociations a eu pour objet les modalités générales de détermination et de traitement de ces disparités mêmes (7). La conférence prit fin sur une formule de compromis dont le texte disait: « Etant donné les résultats limités des négociations produit par produit de ces dernières années, les négociations commerciales (...) devraient se baser sur un plan de réductions tarifaires linéaires substantielles avec les exceptions limitées qui feront l'objet d'une confrontation et justification. Les réductions linéaires seront égales. Dans les cas où existent des disparités sensibles dans les niveaux des tarifs, les réductions tarifaires seront effectuées sur la base de règles spéciales d'application automatique et générale ». Les directives générales étant fixées, la conférence ministérielle délégua à un comité spécial l'étude et la détermination des modalités con-

(7) Une première proposition avancée par la délégation de la Commission de la C.E.E. à Genève afin d'élaborer un critère pour l'identification des disparités, se fondait sur la considération qu'il y aurait disparité chaque fois que l'écart entre le tarif européen et le tarif américain serait au moins égal à dix points, à condition que le plus élevé des deux droits en présence soit au moins égal à 30% (*ad valorem*). En se basant sur la nomenclature des Etats-Unis on dénombrait douze cents cas de disparités, dont vingt seulement dans le sens " tarif européen plus élevé que le tarif américain ", et tous les autres dans le sens " droit américain supérieur au droit européen ". Cette méthode présentait l'inconvénient de laisser de côté un certain nombre de cas de disparités particulièrement voyantes; c'est pourquoi a été récemment élaborée par la Commission, et en particulier par Marjolin et Rey, une nouvelle formule qui a été acceptée par le Conseil des Ministres de la C.E.E. au mois de décembre. Celle-ci consiste en un critère arithmétique (dit " à double écart ") suivant lequel, pour qu'il y ait disparité: a) il faut que l'écart minimum soit de dix points; b) il faut encore que le droit le plus élevé soit au moins égal au double du droit le plus faible.

Il convient encore de noter que la disparité pourrait être invoquée seulement par rapport à quelques pays dits pays-clés qui, selon l'avis de la Communauté, devraient être les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, la C.E.E. et le Japon. Un tel critère a pour but d'éviter que l'on puisse invoquer une disparité par rapport aux pays nécessairement à haut tarif, comme les pays en voie de développement.

Etroitement lié au problème de la sélection des disparités se trouve évidemment celui du traitement des disparités elles-mêmes. A ce sujet la Commission estime qu'on ne doit pas écarter les tarifs élevés, mais plutôt élaborer une formule directe pour calculer une moindre réduction pour le bas tarifs; elle estime également qu'on doit définir une échelle de réduction en fonction du droit le moins élevé, dont le taux moyen ne devrait pas excéder 25%.

crètes d'application de ces principes généraux, des méthodes de sélection et de traitement des disparités mêmes.

Les négociations de Genève portent également sur les produits agricoles et l'on sait quelle importance les Etats-Unis attachent à la possibilité d'exporter leur production agricole excédentaire sur le marché européen. Les réactions d'outre-Atlantique à la nouvelle réglementation agricole communautaire, dont ce qu'on a appelé la guerre des poulets constitue l'élément le plus spectaculaire, font déjà pressentir les préoccupations qui inspirent aux négociateurs américains leur attitude à cet égard. Il convient de rappeler que le *Trade Expansion Act* a délégué au président des Etats-Unis le pouvoir de négocier des réductions supérieures à 50% pour les produits agricoles quand l'accord avec la Communauté européenne les concernant est tel qu'il assure le maintien ou l'expansion des exportations agricoles américaines; corrélativement le président est autorisé à instituer de nouveaux droits ou à imposer d'autres restrictions à l'importation pour les produits de tout pays qui imposerait des restrictions " injustifiées " à l'égard des produits agricoles américains. En ce qui concerne la C.E.E., elle affirme qu'avant de négocier la réduction des tarifs il faut s'occuper de l'importance des aides que chaque gouvernement accorde à sa propre agriculture. Chaque fois que ces aides visent à abaisser, sur le marché international, le prix au-dessous du prix de revient, il se produit une concurrence déloyale aux dépens de tous les agriculteurs auxquels leur gouvernement n'accorde pas la même aide, et on a une production anti-économique. Il en résulte que la réduction pure et simple des tarifs ne constitue pas du tout une méthode apte à ouvrir les marchés agricoles. La C.E.E. propose donc de négocier en premier lieu la consolidation du montant des aides que chaque gouvernement accorde à sa propre agriculture, ainsi que la conclusion d'accords mondiaux pour certains produits caractérisés par un déséquilibre permanent entre l'offre et la demande; puis, en second lieu, de négocier ensemble tant la réduction de ces aides que celle des tarifs.

L'attitude de la C.E.E. dans la phase de ce que l'on a appelé les prénégociations a donné lieu à beaucoup de critiques de la part de ceux qui pensent que l'attitude générale du Marché commun est inspirée par une philosophie protectionniste à l'égard des autres pays. Mais avant de pouvoir juger, sur une base empiriquement fondée, la validité de ces affirmations, il est opportun de jeter encore un regard sur l'état des relations commerciales entre Europe et Etats-Unis. Tout d'abord on peut constater que le déficit de la balance commerciale de la C.E.E. à l'égard des Etats-Unis a augmenté progressivement de 1958 à 1962 (\$ 712

millions en moyenne en 1958-1959, \$ 1.822 millions en 1961, \$ 2.003 millions en 1962, \$ 1.853 millions au cours des neuf premiers mois de 1963) (8). La participation des Etats-Unis à l'ensemble des échanges de la C.E.E., loin d'être compromise, a augmenté progressivement par suite de l'entrée en vigueur du Traité de Rome et de l'impulsion vigoureuse au commerce extérieur des Six qui en fut la conséquence (9).

Les données concernant les achats effectués par la C.E.E. aux U.S.A. indiquent en effet pour 1958-59 en moyenne \$ 2.750 millions et pour 1962 \$ 4.452 millions. Il faut remarquer que, alors que les achats de la C.E.E. aux U.S.A. ont augmenté d'environ 60%, les ventes européennes sur le marché américain se sont développées au cours de cette même période d'environ 20%. Les achats de la C.E.E. aux U.S.A. en produits agricoles (objet de la principale préoccupation américaine) ont enregistré eux aussi une forte augmentation: 570 millions en 1958; 1.100 millions en 1962. En ce qui concerne les ventes des Etats-Unis à la C.E.E., elles sont passées d'une moyenne de \$ 2.400 millions en 1958-59 à \$ 3.583 millions en 1962 (avec une augmentation de 49,4%), tandis que les achats sont passés de \$ 2.027 en moyenne en 1958-59 à \$ 2.439 millions en 1962 (avec une augmentation de 20%). Si l'on examine ces données par rapport au total des échanges des Etats-Unis, on peut constater encore mieux la position particulière occupée par le Marché commun; en effet, tandis que les importations des Etats-Unis ont augmenté dans leur ensemble, entre 1958-59 (moyenne) et 1962, de 17%, celles qui proviennent de la C.E.E. ont augmenté de 20% et tandis que les exportations U.S.A. vers toutes les destinations ont augmenté de 22% au cours de cette même période, les exportations vers la C.E.E. ont enregistré une augmentation de 49,4%.

(8) Ces données, ainsi que celles qui sont apportées dans la note suivante sont tirées d'une étude du C.E.P.E.S. sur "Les prochaines négociations C.E.E.-U.S.A. au G.A.T.T.", publiée à Milan en janvier 1964.

(9) Les données relatives aux échanges de la C.E.E. indiquent: a) que les importations des U.S.A., lesquelles représentaient 12% des importations totales de la C.E.E. au cours de la période 1958-1961, ont constitué 12,5% de ces mêmes importations en 1962; b) que les exportations vers les U.S.A., qui représentaient environ 7,8% des exportations totales de la C.E.E. au cours de la période 1958-61, ont constitué 7,2% des exportations totales en 1962. Les données relatives aux échanges des U.S.A. indiquent: a) que les importations de la C.E.E. qui représentaient 12,5% des importations totales en 1958, ont constitué 15% de ces importations totales en 1960 et sont restées à ce même niveau en 1961 et en 1962; b) que les exportations vers la C.E.E. qui représentaient 13,5% des exportations totales des U.S.A. en 1958, ont constitué 16,7% de ces exportations en 1960 et sont restées au même niveau en 1961 et 1962.

\* \* \*

Selon les nouveaux idéologues du libre échange mondial, l'Europe ne devrait pas être "fermée" au reste du monde mais "ouverte" en ce qui concerne les relations commerciales avec les autres pays, en particulier la Grande-Bretagne et les autres membres de l'A.E.L.E. et les Etats-Unis, de façon à constituer le centre propulseur de la fondation d'une zone de libre échange atlantique, représentant à son tour le pôle d'attraction des pays en voie de développement.

Toutefois, de ce que nous avons dit précédemment découle, d'une façon empiriquement fondée, l'inconsistance substantielle de la position de ceux qui accusent l'Europe du Marché commun de protectionnisme excessif, si le terme de comparaison est constitué par les Etats-Unis et par la Grande-Bretagne. Mais, bien qu'il soit hors de doute que, tant en raison de son niveau, qu'à cause du caractère moins dispersé de ses tarifs, le degré de protectionnisme européen soit inférieur au degré du protectionnisme anglais et américain, on doit cependant inévitablement constater que l'Europe ne contribue pas dans la mesure où elle le pourrait à la création d'une saine économie mondiale. Il est donc opportun d'examiner les raisons de ce fait, pour sonder la validité des assertions des "libéristes atlantiques" et pour mettre en évidence les transformations politiques nécessaires pour obtenir ces transformations économiques. Les considérations à faire à ce propos sont extrêmement simples et peuvent se résumer comme suit:

a) Robbins (10) et d'autres ont démontré que l'anarchie internationale, c'est-à-dire le maintien de la souveraineté absolue des Etats, est en contraste avec la permanence de la liberté des échanges; c'est pourquoi seul le fédéralisme qui, dans le domaine politique, représente le dépassement de la division et le principe de l'ordre, peut constituer le fondement stable du véritable libéralisme international;

b) la conclusion précédente se trouve encore renforcée si l'on considère le fait que l'Etat intervient de plus en plus dans l'économie. L'équilibre économique n'est plus le résultat automatique du jeu des libres forces du marché; il en résulte donc que la simple élimination des obstacles tarifaires et paratarifaires (11) ne garantit pas l'absence de distorsions dans les échan-

(10) L. ROBBINS, *L'économie planifiée et l'ordre international*, Lib. de Médicis, Paris, 1938.

(11) Il est évident que, au moment où les droits tendent à se réduire, et dans certains cas à se transformer en une barrière minime de peu ou d'aucune efficacité du point de vue protectionniste, les différentes dispositions (législatives et administratives) qui peuvent avoir



ges, distorsions dues à l'intervention des organes politiques nationaux dans la vie économique, lesquels soutiennent artificiellement des secteurs de production déficitaires ou en déclin, modifient à travers l'instrument fiscal les choix des consommateurs, destinent une plus grande partie de ressources à des investissements déterminés, etc...

c) le développement particulier du processus de libéralisation des échanges dans l'Europe continentale occidentale est dû à la convergence des raisons d'Etat et à l'unité de fait qui en est la conséquence, avec ses suprastructures confédérales — les Communautés —, unité de fait qui a constitué la base politique du Marché commun. De cette façon l'Europe a pu atteindre une dimension optimum des rapports économiques;

d) le Marché commun, n'étant pas encadré dans un Etat, a, plus encore que les autres Etats, besoin d'un tarif extérieur. En l'absence d'un pouvoir supranational qui, grâce à une politique économique unique, garantirait l'unité du marché, cette unité est garantie, même si ce n'est que partiellement, par le fait que le Marché commun constitue, à l'égard des autres Etats, une zone préférentielle;

e) si les observations précédentes sont exactes, il en résulte que: 1) le T.E.C. est la conséquence inévitable de l'organisation

une influence limitative sur les échanges commerciaux assument davantage d'importance. Par conséquent il est indispensable de procéder à une harmonisation des législations ou des mesures administratives respectives, en matière de discipline non tarifaire des échanges avec l'étranger. Il faudra en particulier affronter le problème de ce que l'on appelle la "valeur en douane", c'est-à-dire de la valeur des produits prise comme base par les différents pays pour calculer les droits. On connaît bien, par exemple, l'usage des Etats-Unis à propos de ce que l'on appelle l'*American selling price* (prix de vente américain). Une loi établit que la douane U.S.A. doit appliquer le taux des droits à l'importation, non pas sur le prix de vente effectif, facturé, du produit importé, mais sur le prix du dit produit ou d'un article équivalent, *made in U.S.A.* Ce système est appliqué en particulier dans le secteur chimique, et a pour effet de surtaxer de 50% à 150% les produits provenant de l'Europe. Qu'on n'oublie pas que, pour les produits appartenant à la chimie organique, les droits du T.E.C. sont de l'ordre de 15 à 20% pour la quasi-totalité des produits, alors que les droits américains sont de l'ordre de 50 à 70% pour quatre cents positions tarifaires. A ces droits s'ajoutent les effets de la loi sur l'*American selling price*: cela a pour résultat de permettre aux industriels américains de pratiquer impunément dans les pays du Marché commun le *dumping* (c'est-à-dire de vendre sur le marché étranger à des prix inférieurs au prix de revient national), puisqu'ils sont sur leur propre marché à l'abri de toute riposte de la part de leurs concurrents. (Voir à ce sujet, P. FABRA, *Les négociations tarifaires avec les Etats-Unis vont s'enfoncer dans la ténébreuse querelle des disparités*, "Le Monde", 1-2 décembre 1963).

confédérale de l'Europe; 2) la chute du T.E.C., sans que soit créé un pouvoir politique supranational, faisant disparaître le Marché commun, paralyserait le développement profond du processus de libéralisation qui peut se réaliser entre les Six et qui s'est déjà réalisé en partie; 3) la Fédération européenne représente le seul objectif vraiment progressiste sur la voie d'un plus grand libre-échange international, comme on peut facilement le démontrer.

En effet:

1) la fondation d'un pouvoir fédéral sur l'aire des Six, en transformant le Marché commun en un véritable marché, semblable à ceux que l'on appelle marchés nationaux, constituera une garantie pour les entrepreneurs européens qui pourront établir des programmes pour l'avenir sans avoir d'incertitudes quant à la permanence du marché; elle évitera les dangers de distorsion dans la zone européenne à cause de l'unité de la politique économique; elle permettra de surmonter les difficultés du processus d'adaptation de la production au sein du nouvel espace économique, grâce à l'intervention du pouvoir politique européen. C'est ainsi que les justifications positives pour un certain niveau de protection en Europe tomberont, rendant impopulaire et pratiquement impossible un gouvernement qui mène une politique protectionniste;

2) l'Europe est une zone à tendance libre-échangiste. Le rapport existant entre le commerce extérieur et le produit national brut est pour la C.E.E., dans son ensemble, de 24% (12) et s'est maintenu constant à ce niveau ces dernières années. Il est évident qu'une zone qui dépend dans une aussi large mesure des échanges avec l'étranger ne peut pas assumer une attitude protectionniste sans subir des contre-coups nuisibles d'une importance économique considérable; il en découle que rien mieux que la fondation de la Fédération européenne ne peut favoriser le progrès vers la mondialisation du commerce et de l'économie. Naturellement ce progrès, qui concerne à des titres divers tous les pays, peut être poussé plus à fond parmi les pays occidentaux dont les économies "à décisions décentralisées" sont moins liées aux Etats;

3) la fondation de la Fédération européenne, alors qu'elle introduira dans la balance mondiale du pouvoir une puissance favorable au libre-échange international, diminuera en même temps de façon sensible le facteur politique qui détourne à des

(12) Le rapport correspondant est de 7% pour les Etats-Unis (données tirées de l'étude C.E.P.E.S. cit.).

fins de puissance le développement normal de l'économie mondiale: la tension internationale (13);

4) la Fédération européenne assurera à l'Europe tant la force nécessaire pour fonder effectivement avec les U.S.A. la *equal partnership* que souhaitait le président Kennedy, que le pouvoir contractuel suffisant pour imposer aux Etats-Unis un écrêtement total de leurs tarifs douaniers, et pratiquement l'élimination des obstacles de nature administrative, sanitaire, légale, etc., qui entravent le commerce. En d'autres termes le point de départ d'une intégration atlantique à peu près égale à celle que nous sommes en train de compléter en Europe;

5) en particulier, à l'égard des pays en voie de développement, l'Europe tendra à s'élargir spontanément, à travers le lien démocratique fédéral ou des formes positives d'association, vers les Etats africains jouissant d'une indépendance récente et en outre, poussée par sa raison d'Etat, elle destinera une proportion plus grande de ses propres ressources à aider ces pays.

Mais ce qui est le plus important c'est une autre chose. Une fois le premier noyau fédéral fondé dans la partie occidentale du Continent, le Royaume-Uni n'aurait pas d'autre voie que celle d'y adhérer rapidement, et avec le Royaume-Uni adhéreraient bientôt également les pays européens ne faisant pas partie de la sphère soviétique (14). Il se formerait ainsi un immense marché, *a*) qui maintiendrait, en l'accentuant en partie, le trait caractéristique fondamental de marché très ouvert aux importations et aux exportations, donc favorable au libre commerce mondial, *b*) qui, renforçant la livre sterling (devenue désormais la livre sterling européenne, qu'elle s'appelle ainsi ou autrement) et les infrastructures commerciales de la

(13) Jusqu'à ces derniers temps la tension internationale était due au choc de puissance entre le camp russe et le camp américain, c'est-à-dire à l'équilibre bipolaire. Désormais elle est due au fait que l'équilibre bipolaire a pratiquement cessé d'exister, mais qu'il ne s'est pas encore formé de nouvel équilibre sur la base des nouveaux centres de puissance: Europe unie et Chine, en premier lieu, et en second lieu, les grandes "régions" dans le cadre du Tiers Monde. Il va de soi qu'un équilibre multipolaire est moins belliqueux et moins rigide qu'un équilibre bipolaire (voir à ce sujet le travail de notre revue ainsi que R. ARON, *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Levy, 1962, p. 144-148).

(14) En ce qui concerne l'Espagne et le Portugal, une telle modification de la balance du pouvoir en Europe et dans le monde provoquerait la chute presque immédiate des dictatures et l'adhésion de ces pays. En ce qui concerne la Suède, la Suisse et l'Autriche, il y a le problème de leur neutralité. On pourrait assister soit à son abandon (ce qui serait très possible pour la Suisse) et à leur complète adhésion, soit à des formes particulières d'association.

Grande-Bretagne, en plus de celles de la France, de l'Allemagne, etc..., grâce au gigantesque poumon de l'économie européenne unifiée, constituerait, tant sur le plan monétaire que sur tous les autres plans, le plus grand pas possible vers une organisation mondiale efficace de l'économie.

En opposition totale avec cet état de choses, qui naîtra tôt ou tard du fait que la Fédération européenne ne peut pas ne pas naître, se situait le dessein politique qui était la toile de fond du "Kennedy round" quand celui-ci fut projeté. Ce dessein représentait l'un des éléments fondamentaux de la politique de Kennedy, tendue vers la réaffirmation de la leadership américaine afin de pouvoir faire efficacement front à ce qui, dans sa vision historique, se profilait comme le défi du monde communiste à l'expérience démocratique. Sous cette perspective le "Kennedy round" devait assumer une double fonction: en premier lieu redonner de l'élan à l'économie américaine et redresser le déficit de la balance des paiements des U.S.A., en second lieu, grâce à l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté Economique Européenne et au démantèlement du tarif extérieur commun (15), diluer le Marché commun en une zone atlantique générique de libre échange et par conséquent grignoter la base sur laquelle repose le pouvoir réel des pays européens les plus récalcitrants à l'égard de la leadership américaine, et en particulier de la France de de Gaulle. Ce projet a échoué, parce qu'il n'évaluait pas exactement les modifications intervenues dans la balance mondiale du pouvoir et que, par conséquent, il surestimait la possibilité de manoeuvre de la poli-

(15) Certains nient cette interprétation des faits, mais celle-ci est confirmée par la structure même du *Trade Expansion Act*. Nous avons vu en effet qu'une clause permet particulièrement dans certains cas au président des Etats-Unis de dépasser le taux de réduction de 50% et même d'éliminer complètement les droits pour les produits pour lesquels les échanges entre les U.S.A. et la C.E.E. représentent au moins 80% du commerce mondial; et il est évident que cette clause sous-entendait implicitement, pour devenir opérante, l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun. A ce point la simple arithmétique suffit à établir que, dès le premier coup, avec l'entrée de la Grande-Bretagne (qui aurait immédiatement entraîné celles du Danemark, de la Norvège et de l'Irlande) l'Europe serait passée de la dimension à Six à la dimension à Dix, et d'autre part, il suffit d'un peu de bon sens pour comprendre que même cette Europe à Dix, à laquelle dans ce cas aurait manqué l'unique élément de distinction, à savoir le T.E.C., disparaîtrait pour faire place à une immense zone de libre échange à dimension atlantique. Cependant cette zone n'étant pas équilibrée politiquement et n'ayant pas d'autre centre de puissance que les U.S.A., elle ne pourrait pas être équilibrée économiquement non plus et par conséquent elle ne pourrait pas pousser très à fond le processus de libéralisation.

tique étrangère américaine; mais surtout il a échoué parce qu'il n'avait pas localisé le point crucial de l'échiquier mondial, celui où peut intervenir, avec la modification de la balance du pouvoir, un changement de la politique mondiale tel que celui que souhaitait le président défunt.

En substance le " Kennedy round " ne pourra donner que des fruits très modestes et de toute façon inférieurs à ceux qu'un jour ou l'autre il faudra bien obtenir (et nous avons vu comment), parce que la mondialisation de l'économie est nécessaire pour la promotion sociale du Tiers Monde.

## Les faits et les idées

### DE L'ELECTION AU SUFFRAGE UNIVERSEL DIRECT DU " PARLEMENT " EUROPEEN

*Suivant le paragraphe 3 de l'art. 138 du Traité instituant la Communauté Economique Européenne, l'assemblée de cette Communauté (ainsi que de la C.E.E.A. et de la C.E.C.A.), maintenant faussement rebaptisée Parlement Européen, est tenue à élaborer, comme elle l'a d'ailleurs fait, « des projets en vue de permettre [son] élection au suffrage universel direct selon une procédure uniforme dans tous les Etats membres ». Cependant le traité ne prévoit pas que, une fois cette Assemblée ou " Parlement " élu directement par la population, lui soient conférés les pouvoirs dont disposent toutes les assemblées politiques basées sur le suffrage universel. Même dans ce cas elle devrait rester, comme elle l'est actuellement, privée de tout pouvoir véritable.*

*Toutefois, bien des gens, y compris malheureusement quelques fédéralistes, prennent très au sérieux cette perspective et espèrent se servir de ces élections pour aboutir à la Fédération européenne. Ils savent que la volonté des gouvernements de se dépouiller de la part la plus importante de leurs pouvoirs au profit d'une organisation politique de l'Europe n'est qu'un phantasme, et ils savent en outre, comme le sait n'importe quel éco-lier, qu'un " Parlement " qui ne serait pas l'organe — l'organe législatif — d'un Etat, ne serait lui-même rien d'autre. Mais ils espèrent que la combinaison de ces deux phantasmes produira une chose vivante.*

*Il existe un engagement de faire les élections européennes. Donc, en déduit-on, un jour ou l'autre, peut-être grâce à une simple chiquenaude donnée par les mouvements européens, les gouvernements finiront par accepter que ces élections se fassent, d'autant plus que, le soi-disant Parlement européen n'ayant au-*

cun pouvoir, ils n'ont aucune raison de trop le craindre. Mais avec l'élection directe ce "Parlement" se transformera. Bien que ne jouissant d'aucun pouvoir, il ne pourra pas ne pas s'attribuer tous ceux qui sont indispensables pour exercer le mandat politique que le peuple lui aura confié, passant outre aux dispositions des traités et aux intentions des gouvernements.

Arrivés à ce point ces fédéralistes se divisent en deux groupes. Le premier, content de cette pensée et ayant peur d'en scruter la nature, se limite à croire qu'il y aura "quelque pouvoir" non défini et que cela constituera un nouveau pas en avant sur la voie de l'Europe. Le second qui, tout en éprouvant la même crainte, ose regarder un peu plus loin, comprend que cela n'a pas beaucoup de sens. Un Parlement ne peut pas avoir "quelque pouvoir" de nature indéfinie; il doit avoir le pouvoir législatif à l'égard d'un gouvernement qui ait à son tour le pouvoir exécutif, ou bien il n'a aucun pouvoir de tout. C'est dans cette désagréable situation que se trouve le "Parlement" européen. Mais en le faisant élire par le peuple, facteur à la fois ultime et décisif de l'intégration européenne, il ne sera pas possible de le laisser dans l'impuissance actuelle sans jeter un discrédit irrémédiable sur la cause de l'unité européenne. C'est ainsi que naîtra la tendance à lui conférer le pouvoir qui lui revient. D'autre part les membres de ce "Parlement", une fois élus, auront tout intérêt à le transformer en un vrai Parlement, c'est-à-dire en Parlement d'un Etat fédéral ayant un gouvernement propre et une justice propre. Pour toutes ces raisons les élections européennes déclencheront une série de réactions qui ne prendront fin qu'avec la naissance de la Fédération européenne. Le jeu sera fait.

Bon! Donc, selon ces gens-là, la Fédération européenne devrait naître non seulement à l'insu des gouvernements, que l'on pense attirer dans un piège, mais à l'insu de la population elle-même qui se trouverait avoir exercé son pouvoir constituant sans seulement s'en être aperçue, puisqu'elle ne saurait qu'après les élections qu'elle aurait voté pour une assemblée prodigieuse, pour un "Parlement" sans pouvoir — avec pouvoir — avec pouvoir constituant, duquel devrait sortir, comme la colombe sort du chapeau du prestidigitateur, l'Etat fédéral européen.

Mais les nouveaux Etats ne naissent pas de cette façon. Il suffirait de ne pas perdre de vue le côté comique de cette prévision pour comprendre qu'il ne s'agit là que d'un rêve. Du reste un fait existe: la volonté contraire de de Gaulle qui suffira à paralyser toute initiative de ce genre pour de nombreuses années. Et ce n'est pas, comme on le croit, que de Gaulle soit contraire parce qu'il est plus anti-européen que les autres chefs de gou-

vernement, c'est seulement parce qu'il voit ce que les autres ne voient pas. Là est la question. Ces élections se feront ou ne se feront pas? Quelles sont les difficultés réelles qu'il faut surmonter pour aboutir vraiment à des élections européennes? Et une fois ces difficultés surmontées, le problème sera-t-il encore de faire des élections pour un faux Parlement, ou bien s'agira-t-il de faire des élections pour l'Assemblée Constituante?

Il va de soi que, tant qu'on parle de ces élections sans courir le risque qu'elles se fassent, les gouvernants enclins à la démagogie s'y montrent favorables. Comment pourraient-ils s'y montrer contraires, puisqu'en disant oui aux élections européennes ils disent oui au peuple, à la démocratie et à l'Europe, toutes choses qui leur procurent des voix? Mais si l'on courrait vraiment ce risque, s'il s'agissait d'en établir les modalités, la musique changerait. Aux élections européennes, les partis ne pourraient pas participer tels qu'ils sont actuellement, avec leur organisation nationale. Chaque parti se trouverait en face du problème d'avoir à se présenter sous une étiquette européenne partout en Europe. Et cela bouleverserait radicalement tant le système des partis que la composition de la classe dirigeante.

Les membres de cette dernière devraient se transformer de dirigeants nationaux en dirigeants européens, sous peine de perdre leur pouvoir. C'est là une perspective désagréable qui ne peut pas manquer de provoquer des réflexes de défense. L'instinct de ceux qui détiennent un pouvoir est de négocier plutôt que de mettre leur pouvoir en jeu dans des parties dangereuses, et la partie européenne, qui se jouerait sur un terrain nouveau, en est une. En plus des voix de leur propre collège, les hommes en vue devraient conquérir en partant de zéro la faveur des organisations locales du groupement électoral correspondant dans les autres Etats, celle de populations inconnues, de journaux de langue différente qui ne savent s'occuper que des faits et des personnalités de leur propre nation. Et dans ces élections pour un seul parlement au lieu de six les politiciens obscurs seraient balayés en grande quantité par suite de la réduction rigoureuse du nombre des sièges, tandis que la conservation de leur mandat national ne les compenserait pas d'avoir échoué dans leur prétention d'obtenir un mandat européen. Il n'est pas nécessaire d'être très subtil pour comprendre que ni les uns ni les autres ne feront jamais spontanément ce saut dans le vide. Quand ils rivalisent pour dire: « L'Europe oui, mais socialiste », « l'Europe oui, mais chrétienne », « l'Europe oui, mais libérale », « l'Europe oui, mais des nations », en rabâchant pour les nigauds leur fidélité inconditionnelle à l'idéal, ils extériorisent en réalité leur peur que les élections européennes ne les mettent au rancart et ils

essaient d'exorciser cet épouvantail en évoquant une Europe regorgeant de sinécures pour tous les socialistes, pour tous les démocrates-chrétiens, etc...

Et que deviendra le système des partis? Il suffit de se poser les questions que voici. Avec qui l'U.N.R. pourra-t-elle s'entendre en Allemagne et en Italie? Que feront les démocrates-chrétiens? La démocratie chrétienne bavaroise choisira-t-elle le M.R.P. ou l'U.N.R.? La démocratie chrétienne de Erhard n'essaiera-t-elle pas de soutenir en Italie le libéral Scelba au détriment du clérical-socialiste Moro? Et celle d'Italie, exclusivement catholique, n'essaiera-t-elle pas de chercher noise aux protestants allemands de la C.D.U.? Et les socialistes, que feront-ils? La socialdémocratie allemande s'allierait facilement avec les socialistes italiens de Saragat et avec les socialistes français de Mollet, à condition bien entendu que celui-ci cesse d'intriguer avec les communistes, mais elle ne s'allierait certainement pas avec les socialistes italiens de Nenni, du moins dans l'état actuel de leur évolution, et encore moins avec ceux de Vecchiotti.

On pourrait répéter cet exercice pour tous les partis et tous les pays. Que sortira-t-il de ce raz de marée? Il existe un critère pour en prévoir le déroulement. Tout ce qui ne jouit pas de liaisons européennes efficaces sera battu et tendra à disparaître. Seul ce qui a le souffle européen survivra. Et ce qui ne le possède pas c'est: le nationalisme, l'intégrisme catholique (la réunion en un parti d'éléments seulement catholiques), le communisme et le maximalisme socialiste. Il s'ensuit, pour tous ceux qui militent dans l'U.N.R. et les différentes démocraties chrétiennes, qu'il ne resterait qu'une seule formule politique efficace, celle du parti conservateur moderne, à l'anglaise. De même, pour tous ceux qui militent dans le socialisme et dans la gauche, il ne resterait qu'une seule formule politique efficace, celle du moderne parti démocrate de gauche, tant socialiste que libéral. Les petites formations de droite (libérales au sens économique) et de gauche (libérales au sens politique), une fois tombés les intégrismes catholique et socialiste qui les justifient, perdraient toute possibilité de maintenir des organisations de partis indépendants. L'Europe se dirigerait donc vers le bipartisme, vers lequel la pousseraient également d'autre part tant son régime présidentiel, indispensable dans les grandes Fédérations, que la nature positive de ses problèmes de politique étrangère, économique et sociale. Il s'agit là de problèmes qui, acquérant de plus en plus un caractère positif, presque technique, excluent la possibilité de solutions totalement divergentes et ne laissent le choix qu'entre des solutions rapides, courageuses et des solutions prudentes, c'est-à-dire qu'entre l'attitude progressiste et la conservatrice;

par contre, dans la première phase de l'industrialisation, étant donné que la liberté ne pouvait se réaliser qu'aux dépens de la justice (capitalisme) ou bien la justice aux dépens de la liberté (stalinisme), ces mêmes problèmes engendraient l'éventail des options idéologiques que nous connaissons et que l'Etat national — qui s'est formé à cette époque là — n'est pas en mesure de déraciner car il n'a plus désormais de vie propre.

Les élections européennes ne resteraient donc pas confinées dans les étroites dimensions politiques de la phase actuelle de l'intégration européenne mais informeraient en profondeur la vie politique tout entière de nos pays, provoquant en même temps une modification rigoureuse de la composition de la classe dirigeante. Elles provoqueraient à elles seules, en raison de leur structure, la modernisation du système politique que beaucoup de ceux qui restent prisonniers de la politique nationale essaient vainement d'obtenir au moyen de clubs, de petits partis, de minorités de grands partis, de syndicats, etc...

\* \* \*

Les considérations que nous venons de faire ne constituent que la première ébauche d'une analyse du problème des élections européennes. Mais elles suffisent d'une part pour montrer quelle transformation du mécanisme de production des initiatives politiques (le système des partis) on obtiendrait fatalement avec l'Europe. Sous cet aspect les élections européennes apparaissent, plutôt que comme un moyen pour aboutir à la Fédération, comme un des moyens grâce auxquels l'Europe politique, quand elle commencera à fonctionner, modifiera toute la vie politique. Et d'autre part ces considérations suffisent également à montrer que ceux qui disposent d'un pouvoir, qu'il soit grand ou petit, les feront à contrecœur, tels des mulets rétifs.

Délaissant la métaphore, ils (c'est-à-dire les chefs des partis, les membres des gouvernements, les députés, etc...) ne consentiront à ces élections que lorsqu'ils seront sur le point de perdre leur pouvoir national. Cela ne fait aucun doute. Personne ne cède spontanément son propre pouvoir. Il en résulte une conséquence fondamentale. Le jeu fédéraliste, la passation d'une grande partie du pouvoir politique des nations à l'Europe, se fera avant les élections européennes, et non pas après. Ou, pour préciser davantage, et à moins de supposer que les hommes politiques puissent changer de nature et se mettent à penser au bien d'autrui au lieu et place de leur bien propre, les élections européennes ne se feront que si un pouvoir européen de fait contraint les détenteurs du pouvoir national à les faire. Avant, non, avant ce

*n'est pas possible. Il en résulte une deuxième conséquence fondamentale: ces élections ne seront pas du tout des élections pour une assemblée privée de pouvoir, mais bien pour une assemblée déjà investie de ce pouvoir de fait, d'un pouvoir qui ne peut être autre chose que celui de constituer l'Europe et d'en décider le régime, donc le pouvoir constituant.*

*Quand les partisans des élections européennes affirment: « Faisons ces élections et nous aurons la Fédération » ils disent la vérité; mais ils perdent de vue cette vérité quand, oubliant d'analyser le sens de l'expression " élections européennes ", ils identifient la première affirmation avec cette autre: « Elisons directement l'assemblée des Communautés et nous aurons la Fédération ». S'ils en faisaient l'analyse, ils s'apercevraient qu'il n'est pas possible d'avoir ces élections sans un pouvoir, qui est justement le pouvoir d'éliminer la souveraineté absolue des Etats et de fonder la Fédération. En pensant tout au contraire qu'il est beaucoup plus facile d'obtenir ces élections que d'obtenir les élections pour la Constituante, et en les considérant en principe comme faites sans avoir auparavant obtenu le pouvoir constituant, ils finissent par considérer également l'Europe comme faite, juste au moment où ils éludent, derrière une équivoque verbale, les difficultés qui nous séparent de sa naissance. C'est vrai qu'on peut lier les élections européennes à la naissance de l'Europe, mais ce n'est vrai que parce que le pouvoir de faire l'Europe et le pouvoir de faire les élections européennes ne sont qu'une seule et même chose. Du reste, il devrait être évident, au moins pour toute personne sensée, que le jour où l'on réussira à appeler le peuple aux urnes, le peuple fédéral européen, on disposera précisément de ce pouvoir. A ce moment-là le dernier pas vers l'unification de l'Europe sera franchi.*

*Mais au lieu d'étudier la nature du problème des élections européennes, ceux qui sont partisans de l'élection directe du " Parlement " européen restent dans l'attente que le monde politique national se prononce, et c'est ainsi qu'ils prennent pour un signe favorable toute déclaration dans ce sens, sans même se rendre compte que ces déclarations sont d'autant plus faciles à faire que les élections européennes sont plus éloignées. C'est pourquoi ces gens-là tournent souvent les yeux vers le gouvernement italien. Le président de ce gouvernement, Moro, a déclaré textuellement, dans son discours d'investiture: « Le gouvernement se propose une action cohérente pour surmonter les obstacles s'opposant, par des initiatives étrangères aux buts des traités de Rome, à la création de l'unité démocratique de l'Europe. Cette action se déroulera dans tous les sièges communautaires économiques et politiques, en y intéressant le Parlement et le Pays et*

*en poursuivant le projet d'élections au suffrage universel d'un Parlement européen ».*

*Comment il le poursuit, le Ministre des affaires étrangères de ce gouvernement, Giuseppe Saragat, l'a déclaré ouvertement à Paris, le 20 février dernier. Interrogé à la fin d'un repas qui lui avait été offert par la presse diplomatique française, il a déclaré: « Nous sommes d'accord [avec le gouvernement français] pour renforcer l'organisation des six pays sur le plan économique, pour rendre plus homogène la politique des transports, la politique fiscale et sociale. On peut ainsi créer des structures qui faciliteront la discussion politique. Bien que l'Italie soit en faveur d'élections au suffrage direct de l'Assemblée européenne, on peut préférer des élections indirectes par les membres des parlements nationaux (c'est-à-dire laisser les choses comme elles sont). Ce ne sont pas là des questions qui peuvent nous séparer de la France. On peut se mettre d'accord là-dessus ».*

*Pour juger de la cohérence avec laquelle le gouvernement italien cherche à obtenir l'élection au suffrage universel direct du " Parlement " européen, il aurait suffi de prendre simplement acte de la persévérance avec laquelle il s'emploie pour l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, c'est-à-dire pour quelque chose qui rendrait absolument impossible, dans le cadre des perspectives des Communautés, une telle forme d'élection.*

*Mais nous en sommes désormais à ces déclarations explicites de M. Saragat. Pourront-elles amener à réfléchir tous ceux qui jusqu'à maintenant ont pris volontiers leurs rêves pour la réalité en matière d'élections européennes?*

m. a

## CE QU'IL EN COUTE DE NE PAS AVOIR L'EUROPE

*Après les années des vaches grasses, du moins en France et en Italie, sont venues celles des vaches maigres. Nous connaissons de nouveau les phénomènes de l'inflation, nous détectons des pointes de récession, des opinions pessimistes se répandent. Le vent du " miracle " ne souffle plus. Il est caractéristique en premier lieu, que les difficultés économiques qui se sont manifestées*

tées en France et en Italie, et qui ont avant tout été combattues dans ces deux pays par des mesures exclusivement françaises et italiennes, aient fini par donner lieu à des interventions européennes dans le cadre du Marché commun.

Etant donné qu'il y a d'un côté les Etats, avec leur souveraineté absolue, de l'autre l'unité européenne de fait dans le domaine de la défense et de l'économie, la vie politique est pendulaire. On part toujours de décisions nationales et on aboutit toujours à des décisions européennes, si imparfaites soient-elles. C'est ce qui s'est encore produit au sujet des récentes difficultés économiques. Après les plans des différents gouvernements, est venu celui de la C.E.E. présenté par Marjolin. Il s'agit d'un ensemble de propositions tendant à faire adopter par les Etats de la C.E.E. des mesures de caractère déflationniste. On recommande en particulier de freiner l'augmentation des budgets des Etats, d'augmenter les tarifs des services publics, de discipliner les crédits, de modérer l'augmentation des salaires et, dans certains cas, de renforcer la pression fiscale et de limiter les investissements.

Des mesures de ce genre ne pourraient pas faire l'objet de commentaires de notre part si elles étaient dues à un excédent général de la consommation par rapport aux possibilités de production de l'économie européenne et, par conséquent, si la politique anticonjoncturale n'avait pour objectif que d'adapter la consommation à la production et le rythme des investissements au rythme de la formation de l'épargne, éloignant ainsi la menace d'inflation sans ralentir le développement de l'économie.

Mais les faits semblent démontrer le contraire. Pour tous les Etats de la C.E.E., sauf pour l'Italie et, en partie, pour la France, l'inflation que l'on tente de combattre n'est pas un phénomène local mais "importé". Ce n'est qu'en Italie, et en partie en France, au début, que l'on observa un excédent de la consommation par rapport à la production, donc une tendance à l'inflation. Le phénomène en question se limitait à ces deux pays et n'assumait pas de dimensions européennes.

L'excédent de la demande par rapport à l'offre, en Italie et en France, détermina évidemment une augmentation des importations de ces deux pays, lesquelles, en raison des faibles droits de douane intérieurs, intéressèrent pour la plupart les autres pays de la C.E.E. Dans ces derniers la grande quantité de devises étrangères reçues en paiement du surplus de marchandises exportées, transformée en monnaie nationale, donna naissance à un excédent des moyens de paiement sur le marché national, et par conséquent, là aussi, à une poussée inflationniste.

On en arrive enfin à cette donnée absurde. Alors que dans certains Etats, particulièrement en France et en Italie, la poussée inflationniste est accompagnée d'un excédent des importations sur les exportations, dans d'autres pays, en particulier en Allemagne, elle s'accompagne d'un excédent des exportations sur les importations.

Que signifie ce phénomène? Tout d'abord il faut observer que, considéré en dehors de l'élément monétaire, ce déséquilibre aurait eu un caractère normal. Il aurait été semblable à ceux qui, lorsqu'ils se produisent sur un marché national à monnaie unique, non seulement ne provoquent pas d'inflation mais correspondent à des faits normaux de croissance. Le développement économique se réalise justement à travers le déplacement de facteurs productifs d'un emploi à l'autre et d'une zone à l'autre, soit qu'on laisse ces déplacements se faire selon leur jeu spontané, soit qu'on les corrige plus ou moins profondément, ou qu'on les compense tout-à-fait, mais de toute façon sans effets déflationnistes, grâce à une politique économique opportune.

Il faut encore observer que, s'il existait déjà un gouvernement européen, l'augmentation de la demande que l'on a enregistrée en Italie et en France aurait été satisfaite par les capacités productives inutilisées des autres pays de la C.E.E. et que le tout se serait réduit à une augmentation du produit national brut européen; ou bien le gouvernement européen se serait occupé de soutenir la production italienne et française dans les secteurs où le déséquilibre se serait manifesté, sans déterminer pour autant des effets inflationnistes ni la contraction générale du développement qui s'en est suivie.

Mais dans la zone du Marché commun il n'y a pas un gouvernement unique, il y en a cinq (plus celui du Luxembourg), chacun avec son régime monétaire propre. Il en résulte que le déséquilibre entre l'offre et la demande dont nous venons de parler s'est traduit, à travers une série de réactions en chaîne, par un déséquilibre monétaire. Là est la différence. Dans un véritable marché (une seule monnaie, une seule volonté politique, un seul gouvernement doté de la compétence monétaire, etc..., une seule infrastructure politique, juridique et administrative), l'augmentation de la demande, comme nous venons de le voir, aurait été équilibrée par une augmentation de l'offre, sans aucune conséquence monétaire. Mais, comme l'augmentation de la demande concernait principalement certains pays, et que celui de l'offre en concernait d'autres, cela a provoqué dans notre prétendu Marché commun (union douanière plus la prétendue union économique entre six infrastructures politiques, juridiques et adminis-

tratives différentes, manque d'union politique et par conséquent monnaies indépendantes etc...) l'augmentation des prix, due tant au résidu de protection douanière qu'au fait que l'offre étrangère (étrangère parce qu'elle appartient à un autre Etat et non pas pour des motifs économiques) ne pouvait pas satisfaire la demande intérieure avec la rapidité et l'efficacité de l'offre nationale.

Mais l'inflation, même quand elle a une cause politique, devient de toute façon un facteur économique. Pour éviter ses conséquences économiques il faut l'arrêter en prenant des mesures économiques. Et si on ne peut pas l'arrêter en stimulant la production, il faut l'arrêter en restreignant la consommation, c'est-à-dire, en dernière analyse, en freinant la production. Théoriquement on peut soutenir que les gouvernements français et italien auraient pu l'arrêter en stimulant la production, mais quand les économistes font des raisonnements de ce genre ils supposent l'existence de gouvernements parfaits, alors que par définition les gouvernements sont imparfaits. De fait le gouvernement français et le gouvernement italien ont cherché à arrêter l'inflation en donnant un coup de frein au développement de la production. De fait Marjolin a élaboré un plan qui présente le même caractère. Et de fait, pour un gouvernement européen, le problème ne se serait même pas posé, ou du moins il n'aurait pas revêtu l'aspect d'un problème également monétaire, il n'aurait consisté qu'à soutenir la production dans certains secteurs de l'économie française et italienne et ne se serait pas du tout présenté comme un problème intéressant l'économie française et l'économie italienne tout entières.

La conjoncture française et celle de l'Italie, considérées chacune en soi, n'étaient pas de nature telle qu'elles rendaient nécessaire un coup de frein sur le développement de la production. Mais ce coup de frein est devenu nécessaire pour une raison politique: la division de la zone du Marché commun en six Etats souverains.

Voilà la raison pour laquelle le Marché commun se trouve dans l'impossibilité de garantir aux Européens un développement économique harmonieux. La Commission du Marché commun ne peut que recommander une série de politiques de stagnation économique, là où le gouvernement de la Fédération européenne aurait facilement pu maintenir un niveau élevé de développement de la production. Il n'est pas nécessaire de souligner la gravité que peuvent assumer les politiques nationales anticonjoncturales: en Italie on recommence à parler de chômage et de sous-emploi tandis que la droite accuse la gauche d'avoir détruit le plein emploi. Une fois de plus, et d'une façon de plus

en plus évidente, émerge la profonde contradiction des Etats nationaux européens, dans leur tentative désespérée de concilier l'anachronique survivance de leur souveraineté absolue avec les exigences de l'économie moderne.

f. r.

## LE MARCHÉ COMMUN ET LA TECHNOLOGIE D'AVANT-GARDE

Les paroles prononcées par M. Gaston Palewski, ministre français chargé de la recherche scientifique, le 16 avril, à l'occasion de l'inauguration de la Société d'électronique et d'automatisme (S.E.A.), jettent une lumière intéressante sur les perspectives de développement de certains secteurs de l'économie européenne, en l'occurrence sur celui des calculatrices électroniques, et confirment un diagnostic que les fédéralistes ont porté depuis longtemps. « Est-il concevable, se demande M. Palewski à propos de l'industrie électronique, que la France et l'Europe, dont l'essor économique a été si rapide depuis la fin de la guerre, ne détiennent pas cet instrument capital? Pour ma part je le crois d'autant moins que (...) nous possédons les bases scientifiques et techniques nécessaires à l'épanouissement d'une grande industrie de la calculatrice électronique. Nécessaires, il est vrai, mais non pas suffisantes. L'exemple prouve que, dans cette technique en continuelle progression, il est vain de vouloir exister vraiment sans une infrastructure très large et prête à suivre dans l'application le rythme très rapide du développement. Puisse l'Europe nous apporter un jour proche les éléments essentiels de cette infrastructure ».

Ce discours met en évidence un problème que le développement économique européen récent a tenu caché, mais qui est destiné à se manifester à l'avenir de plus en plus gravement: le problème des possibilités de développement des secteurs les plus avancés de l'économie, c'est-à-dire de ceux qui concernent les biens dont la production est rendue possible par les dernières conquêtes de la science et de la technique; l'un de ces secteurs est justement celui de l'industrie électronique.



La plupart de ces secteurs d'avant-garde de l'économie qui, en tant que tels, sont destinés à jalonner la route au long de laquelle se développera tout le reste du système productif, sont caractérisés tant par la nécessité d'employer des capitaux énormes que par les prix unitaires très élevés des biens produits.

C'est pourquoi aux Etats-Unis l'industrie électronique, qui conditionne pourtant si profondément l'économie américaine tout entière, en contribuant puissamment à la rendre dynamique et moderne, ne peut prospérer que parce qu'elle est étroitement liée à l'administration fédérale; celle-ci soutient efficacement ce secteur, comme elle soutient tous les autres secteurs d'avant-garde de l'industrie, en les protégeant, en leur accordant des crédits, en finançant la recherche (1) et, surtout, elle est de loin son plus important client; qu'on n'oublie pas, par exemple, la place que tiennent les machines électroniques dans le programme spatial du gouvernement des Etats-Unis, leur très large emploi dans le domaine militaire et dans tous les autres secteurs de l'administration publique.

Ce n'est que grâce à cette impulsion gigantesque qu'une branche industrielle, qui serait autrement si hasardeuse en raison de ses coûts énormes, peut trouver la base nécessaire pour maintenir la production à un très haut niveau et organiser la recherche nécessaire pour perfectionner continuellement la production et l'adapter à des exigences toujours nouvelles, y comprises celles des industries privées, fussent-elles moyennes ou petites.

Toutes ces conditions ne peuvent pas être structurellement réalisées dans le cadre du Marché commun: il ne peut y avoir ni protection efficace, ni concession de crédits massive et continue, ni vaste financement de la recherche scientifique, ni enfin une masse de commandes telles qu'elles puissent faire de l'administration publique le client de loin le plus important dans ce secteur; et ces conditions ne peuvent pas être créées parce

(1) A ce propos Pierre Drouin, dans "Le Monde" du 13 mai, rappelle que, selon des études effectuées récemment du côté français il résulte justement que « la puissance économique des Etats-Unis se fonde sur un marché unifié depuis longtemps et encore bien protégé, ainsi que sur un marché financier actif et important, mais surtout sur une politique de progrès technique beaucoup plus audacieuse qu'en Europe. Les crédits investis dans la recherche représentent en moyenne 3% du produit national brut aux Etats-Unis (les crédits sont assurés pour les deux tiers par l'Etat, mais sont utilisés à proportion de 60% par l'industrie privée) et 1% du produit national brut en France. La part de recherche commandée à l'industrie et financée par le gouvernement n'est chez nous que d'un vingt-cinquième du chiffre américain... ».

qu'elles supposent l'existence préalable d'un pouvoir capable de mener une politique économique, c'est-à-dire d'un Etat qui prenne la place de l'impuissant chaos des institutions européennes actuelles; d'un Etat qui puisse disposer d'un budget du niveau du budget américain ou soviétique, qui soit en mesure d'utiliser un système de crédit moderne et riche, d'assurer un financement convenable à la recherche scientifique, et qui dispose enfin d'une armée et d'une organisation administrative modernes et efficaces, donc d'un Etat européen remplaçant les anachroniques Etats nationaux actuels. La coopération internationale (c'est à quoi équivaut en substance le Marché commun) peut dans certains cas remédier à l'absence d'unité étatique. Il est hors de doute que dans le secteur de la coopération nucléaire, en tirant parti du cadre de l'Euratom ou d'organisations similaires, on a fait et l'on fait encore quelque chose de positif. Mais quand tous les facteurs positifs et négatifs qui conditionnent le développement de ces secteurs entrent en jeu (que l'on pense d'une part à l'importance des commandes qui dépendent de l'importance des besoins militaires ou en tout cas de puissance — la course à l'espace — des Etats, d'autre part à l'obstacle que constitue, dans le cas d'une simple coopération internationale, non seulement la faible importance de ces besoins, mais la jalousie même entre les Etats, laquelle peut s'atténuer mais non disparaître), quand tous ces facteurs entrent en jeu, disais-je, il est évident que la coopération internationale ne suffit plus et que sont au contraire nécessaires la force politique, la force économique et l'unité d'orientation que seul un Etat peut assurer.

Quand on dit que le Marché commun ne suffit pas, on ne veut pas dire seulement qu'il ne rapproche pas de l'unification politique, on veut également dire que, même dans le domaine économique, il n'est pas en mesure de garantir la survivance des industries-guides de l'économie et que, par conséquent, ses perspectives de développement sont extrêmement incertaines et que son infériorité par rapport au marché américain est destinée à se prolonger tant que l'unification politique de la zone des Six ne sera pas réalisée.

## L'ASSEMBLEE DE L'U.E.O. ET LA FORCE ATLANTIQUE MULTILATERALE

En ce qui concerne la défense nous serions prêts à répéter sans modification, et en le considérant comme tout à fait actuel, ce que nous avons écrit il y a quelque temps à ce sujet (1). Certes il y a eu depuis lors un fait indubitablement nouveau: l'accord russo-américain de moratoire nucléaire. Aucun démocrate sérieux ne peut manquer de s'en réjouir, lorsqu'il constate (comme le fait justement une résolution approuvée par l'Assemblée de l'U.E.O. au cours de sa dernière session) que cet accord peut porter à l'« élimination des risques de contamination de l'atmosphère par les substances radioactives »; qu'il peut retarder (mais comment et pour combien de temps?) « la diffusion des armes atomiques et améliorer les perspectives de paix mondiale » et de détente.

Mais aucun démocrate européen ne peut, d'autre part, s'empêcher de constater (nous citons un extrait de la relation de M. Kliesing à cette même Assemblée) que « tout de suite après la signature du traité de Moscou (5 août 1963) on aurait pu s'attendre à ce que, au moins dans quelques-uns des nombreux organismes européens, dans les conseils des Communautés européennes, au sein de l'Union de l'Europe Occidentale, ou dans une réunion ministérielle ad hoc, les ministres des Affaires étrangères se réunissent pour discuter cette première et importante tentative de mettre fin à la guerre froide. Mais il n'en a pas été ainsi, et il eût été difficile qu'il en fût autrement, parce qu'un pays européen avait adhéré au traité encore avant même que les signatures apposées par les parties originaires n'aient eu le temps de sécher. Cette absence de consultations étonne d'autant plus que les gouvernements auraient dû savoir que l'une des principales puissances européennes avait un intérêt considérable à ne pas signer le traité, et que d'autre part cela ne manquera pas d'avoir des incidences sur l'attitude future de l'Europe en matière de défense ».

Tel est l'état actuel de la coopération européenne: et c'est justement ce que nous appelons "Europe année zéro". Or cet état (c'est-à-dire dans le cas qui nous intéresse le fait que l'Europe ait été totalement absente des négociations et de la conclusion de l'accord) ne peut manquer de donner à ce traité, du

(1) Voir notre article *Nouvelle stratégie atlantique et défense de l'Europe*, "Le Fédéraliste", IV, 4.

moins en partie, et quels que soient par ailleurs ses mérites, l'aspect d'un marché conclu par les deux grandes puissances à l'insu du reste du monde, et en particulier de notre continent, non pas essentiellement dans le but de réduire la tension ou de diminuer la dépense militaire, ou dans celui de purifier l'atmosphère, mais pour perpétuer leur supériorité atomique et pour cristalliser ainsi leur hégémonie sur la part du monde que le sort a dévolue à chacun d'eux: "la moitié pour toi, la moitié pour moi, en bons copains". La ligne rouge Washington-Moscou est comme le symbole de ce trend toujours plus rapide de la Weltgeschichte qui repousse de plus en plus l'Europe des Etats vers la marge de l'histoire. Tout cela ne peut pas manquer, par ricochet, de donner force et crédit à la position gaulliste, inconsistante en soi, mais qui masque habilement sous l'étiquette de "l'indépendance européenne" son anachronique nationalisme français.

Le problème de la défense européenne se présente avec une clarté aveuglante sous la forme d'un dilemme extrêmement précis. Ou les Etats européens renoncent une fois pour toutes, définitivement et complètement, à la force de frappe, et alors ceux qui défendent cette thèse n'ont plus aucune ligne de défense contre ceux qui sont partisans du désarmement unilatéral total de nos Etats, de la neutralisation complète de l'Europe, de l'acceptation sans réserves et sans lamentations de la "marginalisation historique" dont nous avons parlé, dans l'espoir (à notre avis sans fondement) que la détente, ou même éventuellement les conflits entre les grands (un son plus un autre son peuvent parfois produire le silence) créent autour de notre continent cette zone durable de calme, de sécurité, de désengagement, qui, dans des circonstances historiques complètement différentes et qui, selon nous, ne peuvent se répéter, se créa par le passé autour de la Suisse et de la Suède et qui permit à ces Etats de se développer dans une isolationnisme (et un égoïsme) béat et oublié.

Le premier et essentiel instrument de la défense, c'est la volonté de se défendre, sans laquelle on est perdu fût-on armé jusqu'aux dents; et ceux qui savent que l'ultima ratio, l'argument décisif qu'est l'armement nucléaire, est aux mains des autres, et que son usage sera décidé par d'autres selon leurs propres intérêts supérieurs et non selon les intérêts européens, ceux-là ne peuvent pas réellement vouloir, au plus profond de leur âme, se défendre même au prix de leur propre vie, et ils feront mieux alors d'accepter tout à fait, sans feintes ni récriminations, leur propre hétéronomie: il faut vouloir les conséquences de ce que l'on veut; ou, pour parler comme un vieux poète libertin français, il faut estre putain tout outre — ou du tout ne l'estre point.

Ou bien l'on pense que notre continent ne peut pas faire ce grand rifiuto (à la fois peu courageux et peu sage) et qu'il doit assumer ses propres responsabilités: et alors le propos de se défendre sérieusement (même atomiquement si c'est nécessaire) ou tout au moins celui d'exercer un poids réel sur la politique défensive de l'alliance occidentale et du monde en général (si c'est possible, et au moins à la longue, dans le sens d'un désarmement général, c'est-à-dire d'une fédération mondiale, puisque les deux termes sont étroitement corrélatifs) mène tout droit au préalable fédéral comme condition sine qua non pour que cette politique ne soit pas seulement une velléité ridicule et sans conséquences.

Puisque de Gaulle s'est mis décidément sur le chemin d'une telle velléité, il y aurait lieu de s'attendre à ce que les forces politiques intérieures françaises et les gouvernements des Six, que l'on a l'habitude de définir, tant les unes que les autres, comme "démocratiques", adoptent clairement, jusque dans le domaine de la défense, la thèse fédéraliste de l'Europe démocratiquement — donc réellement, de façon supranationale — unie contre l'Europe des Etats (avec la France en tête, "plus égale" que les autres) soutenue par le général. Mais au contraire, tous ces imbéciles font, sans exception, le jeu de de Gaulle, en soutenant une solution encore plus fautive que la sienne, c'est-à-dire en faisant les chevaliers de la "force multilatérale" proposée par les Américains. (Et dire qu'il y a même des fédéralistes qui croient qu'il convient de faire les sots et de feindre d'avaloir la pilule, sans se rendre compte que c'est là le meilleur moyen pour être vraiment dupes, outre que de soi-même, de la politique gaulliste, et de faire au mieux le jeu de cette politique!).

L'Assemblée de l'U.E.O., le produit le plus hypocrite et le plus inconsistant du faux européisme officiel, est à cet égard ineffable comme toujours. Ecoutez le rapport de M. Duynstee sur la force nucléaire O.T.A.N., discuté au cours de la dernière session, et qui conclut ainsi: « La force nucléaire stratégique à effectifs mixtes que nous propose l'Alliance est de loin la formule la plus réaliste pour créer une force de dissuasion indivisible, un système de contrôle politique centralisé. Elle constitue un noyau central autour duquel pourront être créées des forces intégrées de l'O.T.A.N. jusqu'à ce que les différentes forces nationales existant actuellement soient fondues en un instrument de défense unique contre lequel un agresseur ne pourra pas se heurter avec des chances de vaincre. Peut-être cette formule contient-elle en germe une future force des Nations-Unies qui assurera un jour la paix du monde ».

Et dire que les arguments permettant de démanteler ce fatras

de banalités, de demi-vérités et de franches absurdités, se trouvent dans les citations adjointes à ce même rapport et dans d'autres rapports discutés par la même Assemblée! Celle-ci par exemple du Secrétaire d'Etat américain Dean Rusk: « Nous n'avons pas l'intention de transférer des armes nucléaires à un autre Etat dans le cadre de notre force multilatérale » (cité dans la relation Kliesing, doc. 288, p. 10).

Voilà qui s'appelle parler clairement. Et ce qu'il ajoute et qui n'a qu'une valeur formelle, à savoir que « la propriété et le contrôle des missiles et des ogives nucléaires seraient communs et ces derniers ne pourraient pas être retirés unilatéralement » (cité dans la relation Duynstee, doc. 290, p. 24) a bien peu de sens, car ce qui compte c'est que, unilatéralement, c'est-à-dire par les Etats-Unis seulement, sera décidé en quelque cas que ce soit, ce qui est logique et naturel, l'emploi de ces engins.

Pour une fois, même ce dadaïsme de Fritz Eller arrive à dire à ce sujet quelque chose qui n'est pas tout à fait absurde, quand il affirme dans la revue Vehrkunde que: « en ce qui concerne l'avenir prévisible, seul le président des Etats-Unis peut disposer du pouvoir de prendre cette décision. Il n'existe pas encore de président de la Communauté Atlantique. Les décisions prises par des commissions liées à des systèmes de vote compliqués ou même au principe de l'unanimité ne contribuent certes pas à rendre la dissuasion plus croyable » (passage cité lui aussi dans la relation Duynstee, p. 21). Mais pour ne pas se démentir il ajoute tout de suite une bêtise qui révèle toute la logique (ou plutôt l'absurdité) de la force multilatérale: « Les choses étant ainsi, il s'agit de donner aux Européens leur place au sein des mécanismes qui préparent outre Atlantique les décisions du président américain » (oui, mais quelle place, et comment?).

Nous avons déjà dit, mais nous jugeons opportun de le répéter, qu'on ne saurait rendre un meilleur service à de Gaulle que de continuer à employer ces "mots en liberté" — art dans lequel, comme nous l'avons vu, Duynstee est passé maître —: mots sous lesquels ne se cache aucune idée précise, ni aucune volonté sérieuse; de même, comme nous l'avons déjà dit, mais comme nous jugeons également opportun de le répéter, ces fédéralistes qui croient faire les malins, en secondant ces imbéciles (parce qu'ils espèrent rester ainsi accrochés à la politique atlantique américaine, qui cherche de cette façon, mais assez maladroitement et sans perspectives lointaines, à ligoter de Gaulle), non seulement ne réussiront pas à opposer au général des obstacles valables, mais ils n'auront même pas, quand ce dernier disparaîtra, la satisfaction de voir faire par les imbéciles susdits, une politique substantiellement différente de la sienne.

Les cinq articles parus dans Le Monde entre le 5 et le 11 mai, et qui résument la philosophie défensive des "nouvelles gauches" françaises, nous le confirment encore une fois. En apparence c'est une critique impitoyable adressée à de Gaulle (les citations suivantes sont extraites du numéro du 10-11 mai): « La politique actuelle dénonçant l'intégration des forces militaires comme périmée, retirant du commandement de l'O.T.A.N. ses forces aériennes, navales et terrestres, à la seule exception des unités stationnées en Allemagne, sacrifiant la modernisation de nos forces classiques à un armement nucléaire stratégique contestable, cette politique va à contre-sens du pacte atlantique. Tant qu'elle se poursuit à l'abri de la garantie américaine, elle peut n'avoir aucune conséquence fâcheuse pour la France. Mais la crainte de voir un jour les Etats-Unis se lasser d'alliés mettant perpétuellement en doute leur volonté de les défendre, ne doit pas être prise à la légère. La tentation isolationniste n'est pas totalement absente aux Etats-Unis », et si ces tentations avaient le dessus, elles porteraient, étant donné que la prétendue « indépendance militaire » de la France est un non-sens, « à la neutralisation totale de ce pays » avec des risques de guerre renouvelés.

En réalité il s'agit de contrepropositions pour une politique substantiellement gaulliste, même si c'est sans de Gaulle: poursuivons la grandeur nationale, mais puisque nous n'arrivons pas à faire la force de frappe stratégique, contentons-nous d'une robuste force de frappe tactique. Ainsi nous aurons la barrique pleine et la femme saouïe: en effet l'alliance atlantique, du moins dans la forme, restera sur pied, et par conséquent, (et c'est ce qui compte) « les réalisations atomiques militaires de la France seront bénéfiques », parce qu'elles auront le mérite de « contribuer au renforcement de sa puissance tout en ménageant à notre pays une place plus importante dans les charges acceptées et les responsabilités prises ».

Nous souvenant de l'enseignement contenu dans le mythe platonicien de la caverne, plutôt que cette ombre de de Gaulle, nous préférons de Gaulle en chair et en os, qui lui au moins parle un langage relativement plus clair et moins hypocrite que ces chicaneurs, et qui contribue ainsi, même si c'est de façon indirecte et involontaire, à cette oeuvre pédagogique et morale dont l'Évangile lui-même proclame la nécessité, quand il affirme que « il faut que le scandale arrive ».

a. c. b.

## Les problèmes de l'action

### LE X<sup>e</sup> CONGRES DU M. F. E.

#### I. — INTRODUCTION

Le X<sup>e</sup> Congrès du M.F.E. qui s'est tenu à Montreux les 10, 11 et 12 avril, portait à l'ordre du jour, outre les habituels rapports officiels et quelques importantes réunions des jeunes, la discussion et le vote de la prétendue Charte fédéraliste, la discussion et le vote des résolutions politiques ainsi que l'élection du nouveau Comité central. Les résultats ont été les suivants:

1) *Charte*. Deux tours de scrutin furent nécessaires, le premier concernant une motion de renvoi à un Congrès extraordinaire, motion présentée par M. Gruber et soutenue par notre groupe et qui fut repoussée par 326 mandats contre 121, et le second par lequel la Charte fut adoptée par 262 mandats contre 6 et 49 abstentions. A ce vote n'ont pas pris part ceux qui avaient voté pour le renvoi. En substance 60% des mandats environ se sont exprimés en faveur de l'adoption de la prétendue Charte fédéraliste, ce qui constitue une majorité bien faible étant donné le caractère de cette décision.

2) *Résolutions politiques*. Trois résolutions politiques (numérotées dans l'ordre de leur présentation) ont été régulièrement soumises au vote. La résolution n. 1 fut défendue à la tribune par M. Rifflet, président sortant du Bureau exécutif; la résolution n. 2 fut défendue par M. Cabella et la résolution n. 3 par M. Albertini. Elles remportèrent respectivement 235, 65 et 156 mandats, c'est-à-dire 52%, 14%, et 34% des mandats du Congrès. Les résolutions n. 2 et n. 3 reflétaient des positions précises, à savoir celles du C.I.P.F.E. (Comité d'Initiative du Parti Fédéraliste Européen) et la nôtre; la première, au contraire, reflétait une alliance élec-

torale entre l'appareil du M.F.E. (le secrétaire général sortant et le secrétaire de la Commission nationale française), les dirigeants de l'Aquitaine et de la Provence et tous ceux qui, au sein du M.F.E., occupent la condition de notables, alliance donc entre des personnes ayant des positions politiques discordantes (groupe de pression sur tous les partis, groupe de pression sur les gauches nationales modérées, verbalisme révolutionnaire basé sur la Charte philosophique).

3) *Comité central*. Trois listes furent présentées, liées respectivement aux résolutions n. 1, n. 2 et n. 3. Sur la première furent élues les neuf personnes suivantes: MM. Gouzy (187), Hirsch (164), Marc (164), Giarini (162), Rifflet (160), Desboeuf (157), Kinsky (118), Orban (103), Serafini (85) avec, comme suppléants, MM. Eggermont, Martin, Merlini, Favaretto, Moriquand; sur la seconde liste furent élues les deux personnes suivantes: MM. Cabella (63), Boucherle (60), avec, comme suppléant, M. Dierickx, et pour la troisième liste les cinq personnes suivantes: MM. Albertini (137), Plantier (124), Gruber (123), Caizzi (106), Bolis (82) avec, comme suppléants, MM. Lesfargues et Stoppino.

Par rapport aux Congrès précédents, celui de Montreux offrait une innovation radicale de procédure, à savoir la discussion des résolutions politiques en assemblée plénière, alors qu'elle avait lieu naguère dans le milieu restreint et fermé de la Commission politique, et le scrutin de liste à la place de la liste unique. Rappelons à ce propos notre article présentant les résultats du IX<sup>e</sup> Congrès ("Le Fédéraliste", IV, 1). Nous disions alors que les procédures des congrès politiques ne dépendent ni du hasard ni du libre choix des délégués ou des organes directifs, mais de la composition sociale des organisations politiques, et nous montrions, en ce qui concerne les procédures de la liste unique et de l'élaboration d'une résolution unitaire de la part d'une Commission politique (c'est à quoi aboutit, si elle fonctionne, une Commission politique) qu'elles sont une conséquence de la prépondérance des notables et/ou des fonctionnaires.

Dans ce cas, c'est-à-dire lorsque prévalent des positions sociales statiques ou purement défensives incompatibles avec toute modification de la situation de pouvoir, l'organisation dans son ensemble devient incapable de réaliser des programmes d'action visant à modifier cette situation et sa politique ne se manifeste que dans les formes de l'immobilisme et de l'opportunisme. L'action se réduit à la seule tactique, le niveau des décisions à celui des mesures prises au jour le jour, donc tout justement à *quelque chose qui ne peut pas être choisi aux congrès*. Comme il n'y a pas formation de véritables lignes politiques, c'est-à-dire de plans à longue ou à moyenne échéance pour changer l'équi-

libre politique général, les congrès ne se trouvent pas en face de leur devoir normal qui est justement celui de choisir la ligne d'action dans l'intervalle qui sépare un congrès d'un autre. Et alors il faut avoir recours à un ersatz, à une fiction qui masque ce fait et qui donne l'illusion du choix. La Commission politique, qui détruirait un programme d'action s'il en existait un, parce qu'elle ne permet qu'un compromis hâtif entre des opinions divergentes et improvisées, remplit ce rôle. D'un côté elle produit un texte qui ne contient aucune ligne politique; de l'autre, mettant le Congrès en présence d'un texte qui devrait la contenir, elle donne aux délégués l'illusion de discuter justement la ligne politique alors qu'ils s'occupent d'un texte qui n'en contient aucune et qu'ils n'ont aucune possibilité de le remplacer par un autre.

D'autre part dans ce cas la rotation démocratique du groupe dirigeant n'a pas lieu. Le phénomène qui se produit est au contraire celui de sa perpétuation. Le groupe dirigeant ne se modifie que très lentement et bien entendu uniquement par cooptation, dans le seul but d'absorber les nouveaux notables qui se forment au sein de l'organisation. D'où la liste unique qui masque l'absence des phénomènes normaux de la majorité et de la minorité, du gouvernement et de l'opposition, de l'alternative démocratique, en d'autres termes le manque de possibilité d'éloigner du gouvernement un groupe dirigeant et de le remplacer par un autre.

Le fait que, par suite de notre initiative, ces procédures aient été remplacées par les procédures en vigueur dans les organisations qui savent choisir tant leur programme d'action que le groupe dirigeant qui s'engage à le réaliser, montre que, sous notre pression, le M.F.E. est en train de devenir une organisation capable de se proposer la tâche de changer la situation de pouvoir. Cela signifie que sa composition sociale est en train de changer, qu'il est en train de se transformer de mouvement de notables en mouvement de militants, c'est-à-dire de personnes qui ont un lien organique avec la réalité sociale à travers une pensée politique concrète.

Nous voulons aussi rappeler que tout cela s'est produit dans le cadre de nos espérances, de nos prévisions et de nos projets. Nous sommes convaincus que seule la lutte pour le pouvoir produit les phénomènes politiques, y compris les phénomènes en question, la formation de programmes d'action concrets et de militants. En effet des militants fédéralistes, le premier noyau de la politique d'opposition de communauté et la première tentative de traduire cette politique en actes avec le Congrès du Peuple Européen, se formèrent surtout dans l'Italie du Nord entre

1955 et 1958, tout justement comme conséquence du fait qu'au cours de ces années le secteur italien du fédéralisme, qui constituait alors une organisation indépendante, le M.F.E. italien, fut le théâtre d'une véritable lutte pour le pouvoir. Il s'agissait de la lutte pour le contrôle de cette organisation entre deux groupes, l'un, autonome et pouvant pousser à fond l'expérience fédéraliste parce qu'il ne dépendait pas de la politique nationale et l'autre qui en dépendait en raison de liens de parti ou par timidité politique. C'est sur la base de cette expérience que lorsque, après l'échec de la première tentative d'étendre à toute l'Europe le C.P.E., nous décidâmes, d'accord avec les quelques militants autonomistes qui s'étaient formés ailleurs, d'affronter de nouveau les problèmes complémentaires de la formation de militants dans toute l'Europe et de l'élaboration de la politique européenne du fédéralisme, nous pensâmes aussi qu'il n'existait qu'un seul moyen, lancer la lutte pour le pouvoir au sein du nouveau M.F.E. européen, bien entendu sur la base de notre conception politique et de son élaboration ultérieure. Nous avons réussi à lancer cette lutte et à Montreux nous en avons cueilli les premiers résultats.

Ceci dit, nous publions les principaux documents du Congrès, y compris notre prise de position à l'égard de la "Charte fédéraliste", avec une prémisse qui illustre le caractère du groupe qui a obtenu la majorité.

## II. — UNE VICTOIRE A LA PYRRHUS

*La liste liée à la résolution Rifflet et, par l'intermédiaire de cette résolution, à la Charte philosophique du fédéralisme, a gagné avec 52% des voix le Congrès de Montreux; mais il ne s'agit là que d'une victoire à la Pyrrhus. Hantée par la peur de perdre le pouvoir, cette majorité hétérogène et opportuniste essaiera d'agir mais n'y réussira pas et éclatera.*

*Elle sort déjà affaiblie du Congrès de Montreux, ayant fait tomber, aux élections pour le Comité central, Mouskhely et Spinelli, c'est-à-dire les deux notables les plus importants du M.F.E., à l'exception d'Alexandre Marc, de ceux qui sont restés dans les rangs. Même s'ils sont admis par cooptation, ils n'oublieront ni*

*la trahison ni l'affront. Mais ce n'est là qu'un petit signe des difficultés bien plus graves que cette majorité trouvera sur son chemin.*

*Cette majorité, fruit d'un accord électoral entre le petit appareil du M.F.E., les dirigeants immobilistes de l'Aquitaine et de la Provence et les notables, n'a pas encore compris que le fédéralisme doit agir en tant qu'avant-garde du peuple fédéral européen en formation. Elle se compose de trois groupes: l'un qui croit que le fédéralisme doit se limiter à soutenir dans n'importe quel parti tous ceux qui sont favorables à l'Europe, l'autre qui pense que le fédéralisme doit s'allier avec les gauches nationales modérées, et un troisième enfin qui estime que le fédéralisme doit agir tout seul, en polémique avec les partis, sur la base de la Charte philosophique.*

*Pour agir, elle devra donc choisir l'une de ces lignes d'action. Mais de cette sorte, ces lignes étant sous bien des aspects incompatibles les unes avec les autres, elle dressera inévitablement l'un de ses groupes contre les deux autres avant même d'avoir déclenché son action. Alors elle se sentira suffoquer sous une étreinte mortelle. Si elle essaie de continuer quand même à agir elle se décomposera; si elle essaie de se réfugier dans l'immobilisme, comme elle l'a toujours fait, elle verra se dresser devant elle le spectre de la défaite au prochain Congrès, car elle ne pourra plus y recourir à l'expédient commode de la liste unique; afin de se confondre avec l'opposition et de masquer sa faillite.*

*A Montreux, nous avons imposé le scrutin de liste afin de contraindre tous ceux qui prétendent savoir diriger le M.F.E. à se présenter avec leur propre visage et leur propre programme; c'est pourquoi, au prochain Congrès, tous les délégués évalueront la majorité et les minorités selon ce qu'elles auront su faire. Ce jour-là la majorité expiera, par la désagrégation et par la défaite, son péché originel. A Montreux elle n'a pas eu d'autre pensée que celle de réunir de n'importe quelle façon un nombre de personnes suffisant pour gagner le Congrès. Pour atteindre ce but elle n'a pas hésité à faire les compromis les plus honteux. Elle a admis dans sa propre liste des gens dont les positions étaient nettement divergentes des siennes, arrivant à élire au Comité central Umberto Serafini, le secrétaire de la section italienne du Conseil des Communes d'Europe, lequel au cours d'une intervention au sujet de la Charte, avant de conclure au milieu des clameurs de l'assemblée déconcertée qu'il voterait en faveur de son adoption, l'avait attaquée en termes outrageants pour ceux qui en sont les auteurs.*

*De cette façon la majorité a, d'elle-même, disqualifié ses*

*idées, salissant une Charte qui devrait constituer, selon Alexandre Marc qui en est l'inspirateur, une "date historique" dans l'évolution de la pensée sociale. Ainsi elle a accompli le dernier pas vers sa propre ruine le jour même où elle a eu l'illusion d'avoir remporté la victoire.*

### III. — DOCUMENTS

#### a) Résolution de politique générale présentée par M. R. Rifflet, président sortant du Bureau exécutif.

Le Congrès du Mouvement Fédéraliste Européen, réuni à Montreux du 10 au 12 avril 1964, ayant approuvé la Charte fédéraliste, proposée par le Comité central, décide sur cette base de constituer méthodiquement des comités d'initiative fédéraliste, à tous les niveaux (villes, communes, régions, associations économiques, sociales, culturelles, politiques) pour préparer la formation d'un Front fédéraliste et démocratique européen, incarnation de la volonté constituante du Peuple européen, capable d'intervenir de façon efficace dans le combat pour une nouvelle démocratie, par le développement des structures et des institutions fédérales.

Dans cet esprit, le M.F.E. propose un programme qui doit être soumis à tous les européens capables de rejoindre ce combat:

1) Pour constituer les comités d'initiative et le Front fédéraliste et démocratique européen, il est indispensable de former des cadres fédéralistes et d'y associer organiquement les éléments qualifiés des structures économiques, sociales, culturelles et politiques existantes par toutes les méthodes qui se révèlent adaptées pour y parvenir: colloques, référendums, pétitions, élargissement du front social européen, campagne de signatures, élections privées pour le C.P.E., voire participation des fédéralistes, en tant que tels, aux élections officielles.

2) L'action fédéraliste doit être associée aux efforts d'aménagement du territoire européen, à condition qu'ils s'orientent vers l'épanouissement des autonomies locales et régionales, notamment par l'interpénétration des cadres responsables du développement régional et des comités d'initiative fédéraliste.

3) Le Front fédéraliste et démocratique européen doit appuyer les tentatives de politique communautaire européenne, notamment en matière de:

- programmation économique et sociale;
- organisation des marchés agricoles en fonction du double impératif de rentabilité des entreprises rationnelles et de meilleur prix pour les consommateurs;
- répartition et décentralisation des investissements;
- fiscalité générale évitant les distorsions dans la structure des prix;
- commerce extérieur, conçu en dehors de toute volonté d'autarcie;
- aide aux pays en voie de développement.

4) Une politique commune en matière économique et sociale implique l'instauration d'un véritable pouvoir politique européen autonome, démocratiquement choisi et contrôlé par les organes représentatifs du Peuple Européen lui-même.

5) Dans cette perspective générale, la fusion des Exécutifs communautaires, préalable à celle des Communautés elles-mêmes, le choix de l'Exécutif unique et son contrôle par un Parlement européen élu au suffrage universel direct, la transformation du Conseil des Ministres unique en une Chambre des Etats votant à la majorité, le droit d'initiative sans restriction au Comité Economique et Social, avec publication et discussion obligatoire de ses avis au Parlement, la participation à ce Comité Economique et Social des délégués syndicaux de toute opinion, toutes ces mesures partielles créeraient une situation favorable à une large prise de conscience fédéraliste.

6) Tous ces objectifs exigent l'accord étroit des forces fédéralistes et des forces de rénovation démocratique soucieuses de substituer aux abus de puissance économique et aux accords intéressés et contradictoires des cartels industriels et groupements financiers de véritables communautés d'entreprise, et des contrats librement conclus dans le cadre d'une planification d'ensemble. La démocratisation de la vie économique et sociale doit être assurée non seulement par la participation directe des citoyens à la gestion des collectivités et organismes d'administration à tous les niveaux, mais aussi par une restructuration des entreprises publiques dans le cadre européen, en dehors de l'arbitraire bureaucratique et des visées particularistes des Etats-nations. Un Etat fédéral ne peut naître et se développer aujourd'hui sans le support d'une société fédérale.

7) La fausse politique d'assistance au tiers-monde, fondée sur l'association du néo-colonialisme, de la corruption des élites autochtones et de la balkanisation économique et politique des

régions récemment émancipées doit être remplacée par une coopération harmonisée en vue d'un équipement adapté aux besoins locaux, et intégré dans les plans de développement économique élaborés et contrôlés par toutes les parties en cause.

8) En matière de politique extérieure, l'Europe en tant que telle, actuellement absente, doit peser comme ensemble fédéré en faveur de l'accentuation de la détente et de l'accélération de la libéralisation amorcée à l'Est. Il n'est pas question seulement, ni même principalement, d'assurer la défense de nos intérêts dans les négociations ouvertes entre l'U.R.S.S. et les U.S.A. mais surtout d'arracher le monde à la terreur permanente résultant de l'affrontement sans issue de systèmes inconciliables et incapables d'apporter à l'humanité, devenue pratiquement solidaire, une solution généralement acceptable.

Les fédéralistes dénoncent toute force de frappe nationale ainsi que sa transposition pure et simple à l'échelon européen. La Fédération européenne doit être ouverte à tous les pays démocratiques qui en accepteront les règles, notamment la Grande-Bretagne. Quelle que soit la façon dont on envisage la collaboration entre l'Europe et les Etats-Unis, communauté ou partnership, aucune solution valable ne pourra être trouvée en dehors de la Fédération européenne.

Aucune tâche n'est plus importante que d'arracher l'homme à la massification et au désordre matériel et moral qui caractérisent autant l'Est que l'Ouest à une époque où les possibilités techniques et le développement prodigieux de la science et de l'instruction doivent cependant permettre aux libertés personnelles et à la démocratie leur plein épanouissement.

La Fédération des hommes et des collectivités libres sera l'oeuvre des hommes libres eux-mêmes.

#### **b) Résolution de politique générale présentée par le C.I.P.F.E.**

I. Les membres du M.F.E. qui adhèrent au Comité d'Initiative du Parti Fédéraliste Européen (C.I.P.F.E.):

— ayant pris conscience que le progrès scientifique et technique donnera à l'humanité la possibilité de s'organiser en un système unitaire au niveau mondial seul capable de libérer l'homme du besoin et de la menace de la violence,

— conscients aussi que ce même progrès a conduit à la création d'armes capables d'entraîner la destruction complète de la vie sur notre planète,

— voient dans la paix l'espoir pour l'avenir de l'humanité. Ils reconnaissent que même en matière politique le loyalisme premier et fondamental de chaque individu doit être dès maintenant un loyalisme envers la société mondiale et non celui accordé à l'Etat ou au groupe auquel il appartient.

Conscients du fait qu'on ne peut arriver à une Fédération mondiale qu'après un processus historique complexe comprenant la création de grandes communautés supranationales de peuples, ils s'engagent à soutenir et à provoquer toute action apte à favoriser une telle évolution en fondant leur politique sur les principes suivants:

1) lutter pour la constitution, là où ce sera possible, d'Etats fédéraux. Pour d'évidentes raisons historiques et sociales, cette lutte ne peut aujourd'hui trouver un appui populaire que dans les pays qui ont un niveau industriel assez haut;

2) favoriser la détente internationale. Bien que celle-ci n'offre pas une garantie sûre dans le domaine de la paix, de la liberté ou de la démocratie, elle est la condition qui rend possible la poursuite de la lutte en vue de telles fins. Elle permet en outre la formation de couches sociales ayant une ouverture internationale au sein desquelles les thèses fédéralistes peuvent être plus facilement comprises et approuvées;

3) s'opposer à la construction de nouvelles armes nucléaires. Le risque d'une guerre totale augmente proportionnellement au nombre des Etats qui détiennent de telles armes; en outre, le fait de posséder la bombe atomique renforce toujours les tendances totalitaires de n'importe quel Etat et constitue un gros obstacle à la lutte fédéraliste. D'autre part, sans la création d'une autorité mondiale effective, un désarmement réel n'est pas possible.

Notre conception de l'Europe implique également:

a) une condamnation des différentes conceptions confédérales de l'Europe ou de toute forme d'unification réalisée dans un seul but d'hégémonie, en opposant à l'Europe des Etats, l'Europe des Peuples, au moyen de la convocation d'une Assemblée Constituante européenne, élue au suffrage universel;

b) une ouverture de la perspective européenne vers les pays qui ne sont pas membres de la Communauté des Six et en particulier vers la Grande-Bretagne, dans la mesure où l'on trouvera en eux l'acceptation loyale et inconditionnelle du lien fédéraliste;

c) la condamnation des régimes dictatoriaux de la péninsule ibérique et l'appui à la lutte pour la liberté des peuples espagnol et portugais.



II. En face de cette perspective grandiose et démocratique qui est la création d'une Fédération européenne en vue d'une Fédération mondiale, il est dramatique de constater à quel point les forces politiques se montrent incapables de s'acquitter de cette mission historique.

La nationalisation de toutes les idéologies démocratiques et internationalistes empêche tous les partis traditionnels de lutter contre le système des Etats nationaux souverains.

Les organisations fédéralistes, d'autre part, se trouvent dans l'incapacité de conduire elles-mêmes une telle lutte sur le plan politique concret, ayant assumé jusqu'ici un rôle d'appui de ces forces nationales. Alors que les fédéralistes leur contestent la capacité de se soustraire aux idéologies d'Etat-national, ils acceptent ensuite que les citoyens européens confient leur destin à ces mêmes forces chaque fois qu'ont lieu les élections nationales.

De là, vient l'exigence ressentie par un nombre toujours croissant de militants fédéralistes, exigence de donner vie à une force fédéraliste politique vraie et spécifique qui conduit de sa propre initiative la bataille pour la Constituante et la Fédération et qui se poserait comme une alternative aux forces politiques nationales.

D'autre part, l'existence d'un parti fédéraliste en Europe pourrait favoriser la création d'un Front démocratique européen qui est souhaité de tous côtés, mais auquel manque, pour qu'il soit un vrai catalyseur politique, qu'il soit européen et donc exempt de toute servitude nationale.

III. Le Mouvement Fédéraliste Européen n'est pourtant pas mûr pour une telle décision, et il est bon qu'il demeure la maison commune de tous les vrais fédéralistes, favorisant en son sein une dialectique des positions dont jaillissent des expériences nouvelles qui révéleront, avec le temps, leur fécondité réelle.

Le M.F.E. doit cimenter l'union de tous les fédéralistes sur la base d'une qualification au sens démocratique et mondial, en maintenant fermement l'objectif de la Constituante, pour l'obtention de laquelle différentes voies peuvent être envisagées.

Le premier devoir du M.F.E. est donc celui d'établir le programme d'une politique culturelle lucide qui soit présente à tous les niveaux, en rapport avec les problèmes de la crise de la démocratie européenne, tout en prenant les contacts opportuns pour oeuvrer non seulement au niveau de l'Europe, mais aussi au niveau du monde.

### c) Résolution de politique générale présentée par Autonomie Fédéraliste.

*Les fédéralistes constatent que, dans le domaine économique,*

— le fossé entre les pays pauvres et les pays riches, au lieu de se combler, s'approfondit davantage;

— les pays riches continuent à peser sur les cours mondiaux des matières premières et des produits agricoles au détriment des pays producteurs les plus pauvres et des pays de monoculture;

— les problèmes de l'économie et du commerce mondial s'aggravent par suite du désordre international et de l'absence d'organisations économiques internationales adaptées ou de leur inefficacité.

*Les fédéralistes constatent que, dans le domaine politique,*

— le fléau des guerres locales, qui n'a jamais quitté le monde depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, continue à sévir;

— la course aux armements se poursuit et les armes nucléaires prolifèrent; la France est entrée dans le club atomique, la force multilatérale atlantique aboutirait fatalement à l'armement nucléaire allemand, tandis que personne ne pourra empêcher la Chine de fabriquer des armes nucléaires, dès qu'elle sera en mesure de le faire;

— le désordre international augmente, comme le démontre surtout le cas de la France et de la Chine.

*Les fédéralistes observent par conséquent que:*

— la politique de détente des U.S.A. et de l'U.R.S.S. ne peut ni renverser, ni freiner ce cours des choses;

— seule la fondation de la Fédération européenne, et plus tard de grandes Fédérations régionales dans le tiers monde, pourront amener le genre humain d'abord vers une détente effective et vers le bien-être économique, et, plus tard, par la Fédération mondiale, vers la paix véritable.

*Les fédéralistes observent que la Fédération européenne,*

— déracinera le nationalisme, le fascisme et le communisme,

— unifiera toute l'Europe,

— assurera aux Européens l'épanouissement de la liberté, de la démocratie et de la justice sociale,

— contribuera à la réalisation d'un ordre international,

— contribuera à l'amélioration de l'organisation économique du monde,

— fera face véritablement aux responsabilités européennes

envers les pays sous-développés et particulièrement les pays africains.

*En ce qui concerne l'action pour la fonder, les fédéralistes affirment que:*

— la lutte pour la Fédération européenne exige la participation directe de la population européenne. Sans sa contribution, il n'est pas de salut, comme le démontre l'absence de tout progrès vers l'unité politique, malgré le développement très poussé de l'unité économique.

— les gouvernements et les partis nationaux ne peuvent ni organiser d'une façon supranationale la population européenne, en lui donnant la conscience de constituer le peuple fédéral européen, ni la conduire vers la démocratie européenne, c'est-à-dire vers l'exercice de son pouvoir constituant;

— seul un mouvement fédéraliste capable d'unifier tous les fédéralistes, de créer des sections dans toutes les villes d'Europe, d'établir dans chacune de ces villes un lien organique entre les fédéralistes et la population, peut affronter cette tâche;

— c'est seulement avec une action commune à tous les Européens, c'est-à-dire avec le Recensement Volontaire du Peuple Fédéral Européen, qu'on peut obtenir ces résultats.

*Par conséquent les fédéralistes, fidèles au peuple fédéral européen, dont ils revendiquent le pouvoir constituant contre la mauvaise volonté des gouvernements, s'engagent:*

— à développer par tous les moyens dont ils disposent le Recensement, à inviter tout individu et toute organisation à contribuer à son succès, de façon que personne ne puisse plus éluder ses responsabilités démocratiques et européennes;

— à persévérer dans l'action jusqu'à ce que, en tout lieu, dans chaque village, dans chaque ville de toute l'Europe, la majorité des citoyens ait adhéré au Recensement.

#### d) Pour ou contre la Charte.

*Pourquoi une Charte?*

Sommes-nous sûrs que le projet de 'Charte' que l'on nous propose atteindra le but que l'on s'est fixé en élaborant et en adoptant une 'Charte'? Tel est le problème qu'il nous faut résoudre avant de prendre position pour ou contre.

La résolution du Congrès de Lyon, qui constitue le point de

départ de la question de la 'Charte', dit: « Il (le M.F.E.) devra se donner une Charte définissant ses conceptions politiques, économiques et sociales et fixant les modalités de son action. Le dialogue avec les forces démocratiques devrait être entrepris sur la base de cette Charte ». Tout de suite après elle ajoute: « Le C.P.E. reste l'instrument principal de l'action des fédéralistes » et elle précise que son développement est lié à deux conditions: « a) que les élections soient préparées à long terme et qu'elles aient lieu simultanément dans diverses régions européennes; b) que les élections au C.P.E. se déroulent non seulement sur le thème de la Constituante, mais sur l'ensemble du programme fédéraliste tel qu'il sera défini dans la Charte ». Tout cela est important pour deux raisons, d'abord parce qu'il établit le but de la 'Charte', ensuite parce qu'il fournit certains éléments qui permettent de voir si le projet de 'Charte' respecte les délibérations du Congrès de Lyon.

#### *Le but de la Charte*

Le but de la 'Charte' est donc de préciser et de faire connaître, grâce au dialogue, les conceptions politiques, économiques et sociales du fédéralisme européen. Ce but est juste. A l'heure actuelle ces conceptions ne sont pas connues. Au sein du M.F.E. chacun les interprète à sa façon, d'où deux graves conséquences. En premier lieu, cette divergence à propos des opinions politiques, économiques et sociales rend impossible le déroulement de toute campagne efficace de propagande et condamne le M.F.E. à l'immobilisme. En second lieu elle entrave toute action sérieuse de prosélytisme et de recrutement de nouveaux membres. Il est certain que l'on n'adhère pas à un parti ou à un mouvement si l'on ne sait pas exactement ce qu'il veut et comment il se propose de l'obtenir. Bref, il est évident que tant que le M.F.E. ne précisera pas ses conceptions, il ne pourra ni obtenir les adhésions qu'il obtiendrait dans le cas contraire, ni mettre en oeuvre une campagne générale de propagande quelle qu'elle soit. C'est là une lacune très grave, mortelle même, et qu'il faut combler. C'est ce qui explique, du reste, pourquoi beaucoup ont favorablement accueilli l'idée de la 'Charte'. Mais attention, il ne s'agit pas d'avoir à tout prix une 'Charte' quelconque. Il s'agit de créer une situation telle que tout membre du M.F.E., dans n'importe quelle ville d'Europe, réponde de la même façon si on lui demande: « Que veut le M.F.E.? ». Cela implique deux choses: a) l'adoption d'un certain nombre de con-

ceptions politiques, économiques et sociales, laissant pour tout le reste entière liberté à chaque membre; b) l'exclusion du M.F.E. de tous ceux qui manifestent des opinions contraires.

#### *Une Charte philosophique ou politique?*

Etant donné qu'il s'agit d'atteindre ce but, quelles sont les conceptions à mettre sur la 'Charte', en admettant qu'on doive la nommer ainsi et non pas « Déclaration d'intentions », ou de quelque autre manière encore? Avant tout il convient de bien préciser ce qu'il ne faut pas mettre sur la 'Charte'. La résolution de Lyon parle seulement de conceptions politiques, économiques et sociales, et par conséquent exclut toute allusion à la pensée religieuse, philosophique et idéologique, quel que soit son rapport avec le fédéralisme et en général avec la politique. Cette exclusion est juste. Un mouvement politique qui ne laisserait pas à ses membres une entière liberté à ce propos, outre le fait qu'il pécherait contre la liberté, ne recruterait certainement pas beaucoup d'adhérents. D'autre part, que ces formes élevées de la pensée soient exclues d'une 'Charte', cela ne veut pas dire qu'elles soient exclues de la vie du Mouvement.

La diffusion de la pensée dépend uniquement de sa vérité et de sa profondeur. Une pensée qui reflète vraiment l'esprit d'une époque s'impose d'elle-même sans liens ni discipline, tandis qu'une pensée fautive ou arbitraire ne devient pas juste et ne se diffuse pas par le seul fait d'être officiellement adoptée par un Congrès.

#### *Ce qu'il faut mettre sur la Charte*

Une fois établi qu'il ne faut pas empiéter sur le terrain religieux, philosophique ou idéologique, le problème de la 'Charte' se précise comme celui du choix des conceptions *purement* politiques, économiques et sociales que tous les membres du M.F.E. devraient accepter. A notre avis, il y a un critère à la fois juste et efficace pour les choisir. Il résulte des considérations qui suivent. Justement parce qu'il enlève la souveraineté absolue des nations, le système fédéral européen rendra vain tout appel à leurs exigences « sacrées », et il éliminera à jamais toute politique mesquinement conservatrice ou abstraitement révolutionnaire et par là les sources mêmes du fascisme et du stalinisme.

D'autre part, en raison de sa structure ouverte, du dépassement de toute attitude sclérosée ainsi que de l'effort créateur qu'il faudra accomplir pour le fonder, et enfin de l'orientation vers l'avenir qu'il imprimera aux nombreuses générations qui devront le perfectionner, l'étendre à toute l'Europe et peut-être à l'Afrique et l'implanter dans les moeurs des hommes, ce système imposera tant à la droite qu'à la gauche une politique de liberté, de progrès social et de médiation internationale.

Il s'agira donc d'un système politique dans lequel la droite aussi se placera dans la perspective du progrès. Quoi qu'on en pense, il existe des systèmes politiques de ce genre. La Grande-Bretagne le montre, qui voit son parti conservateur loué par tout le monde comme un parti qui n'exclut pas le progrès de la liberté, de la justice sociale et de la détente. L'Europe unie aura ce caractère, comme nous l'avons vu. Elle fera donc triompher les conceptions progressistes et s'éclipsera du même coup les conceptions réactionnaires de la droite ainsi que les conceptions maximalistes de la gauche. Il s'en suit qu'il faut bannir de la 'Charte' les conceptions que le système fédéral effacera et y mettre justement celles qu'il imposera. Rien de plus et rien de moins, car cela aurait l'effet d'écarter de l'action européenne des personnes qui, étant favorables à la politique que mènerait l'Europe, pourraient y prendre part. Il est évident que, si nous choisissons d'ores et déjà non seulement les conceptions correspondant à la politique générale que fera de toute façon un gouvernement européen, mais aussi les conceptions correspondant à la politique particulière que conduira un gouvernement européen de droite ou de gauche, nous perdrons sans aucune contrepartie l'appui d'une partie de la population, en nous condamnant tous seuls à l'échec car pour fonder la Fédération européenne l'appui de presque toute la population est indispensable.

D'autre part on peut démontrer que les conceptions qui caractériseront l'Europe suffisent également pour caractériser le M.F.E. Elles correspondent en effet à celles que la plus grande partie de la population juge progressistes, tandis que celles qui en seront exclues correspondent justement aux conceptions que la plupart des gens considèrent comme réactionnaires. A titre d'exemple, prenons en considération l'économie. Sans aucun doute la population condamne tant le capitalisme d'Etat que la domination de l'Etat par de grandes entreprises capitalistes, ce qui revient à dire qu'elle ne partage ni le point de vue du communisme dogmatique du Parti Communiste, ni celui du libéralisme abstrait des droites qui se forment dans le cadre national. Or l'Europe, en réduisant catégoriquement les extrémismes, enlèvera tout crédit tant à la première conception qu'à la seconde et im-

posera pratiquement à tous le principe de l'économie mixte, c'est-à-dire celui de toute économie moderne qui fonctionne bien.

Compte tenu tant de ces considérations que du cadre historique du problème européen, on doit donc admettre que dans la 'Charte' doivent figurer les points suivants: 1°) *Pourquoi l'Europe?* Autrement dit, constater le fait que les principaux problèmes politiques, économiques et sociaux ont depuis longtemps acquis une dimension européenne alors que les pouvoirs politiques en sont restés au niveau national, et décrire les conséquences de cet état de choses. 2°) *Quelle Europe?* La Fédération européenne bien entendu, en expliquant de façon claire son mécanisme, en énumérant ensuite les compétences à transférer à la Fédération européenne et à enlever aux Etats sans cacher aucunement que cela comporte l'élimination des Ministres nationaux des Affaires étrangères, de l'Intérieur, de la Défense, etc... et en rappelant enfin que ce transfert de compétences n'est ni possible ni légal si l'on n'a pas recours au pouvoir constituant du peuple fédéral européen et, par conséquent, à une assemblée constituante. 3°) *Quelle politique ferait l'Europe?* A savoir, quelles sont les conceptions politiques, économiques et sociales qui peuvent s'affirmer avec l'unité fédérale, selon le critère que nous avons vu.

Tout cela, il faut le dire dans un langage courant, sans raisonnements confus, clairement et simplement de façon à amener tous ceux qui liront la 'Charte' à dire: « C'est justement ce que je pensais ». Cette clarté et cette crédibilité, qui peuvent sembler être une prétention excessive, constituent au contraire la preuve par neuf de la politique fédéraliste. Il est hors de doute que l'on ne peut formuler la politique fédéraliste de manière simple et évidente pour tous que si cette politique coïncide effectivement avec les sentiments et les aspirations qui sont en train de prendre forme dans toutes les âmes. Et il est de fait que cette coïncidence constitue justement une condition indispensable pour le succès de cette politique. Et ce n'est pas tout; elle constitue également une condition indispensable pour l'adoption effective de la 'Charte' par tous les membres du M.F.E. Il est vrai que tant l'adoption que le respect de la 'Charte' posent des problèmes juridiques mais il est toutefois certain qu'aucune discipline ne pourrait imposer à la longue un texte qui ne correspondrait pas aux convictions des gens sensés.

### *Appeler tous les européens à l'action avec la Charte*

Avant de parler de l'adoption de la 'Charte' il faut encore parler de son contenu. S'il n'y avait sur la 'Charte' que ce que nous avons dit, n'importe quel lecteur après l'avoir lue, dirait: « C'est vrai, la Fédération européenne est une chose juste, mais malheureusement c'est une chose impossible. Il n'y a rien à faire ». Par conséquent il ne lui viendrait absolument pas à l'esprit de donner son adhésion au M.F.E., ni de le soutenir, ni de prendre parti pour lui comme on le fait pour un parti ou pour un syndicat. Pour créer des attitudes de ce genre il faut susciter dans l'âme de ceux qui lisent la 'Charte' non seulement la conviction que la Fédération européenne est une chose juste, mais aussi la conviction que c'est une chose réalisable, à condition, bien entendu, que tous les Européens s'en occupent personnellement. Et pour faire naître ces convictions il n'existe qu'un moyen, mettre sur la 'Charte', outre les trois points que nous avons exposés, un quatrième point concernant ce que peut faire pour l'unité fédérale de l'Europe tout citoyen, et donc celui-là même sous les yeux duquel tombe la 'Charte'. Bien entendu cela pose un problème pratique. Cette possibilité d'une action de la part de tous les citoyens existe-t-elle? Si elle existe, elle ne peut être que la faculté de choisir dès maintenant la Fédération européenne au moyen d'un geste simple, à la portée de tous, comme l'est celui de voter pour le gouvernement national. Comme on le sait, nous avons créé le Recensement Volontaire du Peuple Fédéral Européen justement dans le but d'offrir à tous la possibilité d'effectuer un choix de ce genre; nous pensons donc que le quatrième point de la 'Charte' doit contenir l'invitation à adhérer au Recensement européen, à participer à son organisation, etc... De toute façon il est certain qu'à la fin de la lecture de la 'Charte' tout lecteur devra savoir ce qu'il peut faire personnellement pour l'Europe. Dans le cas contraire il est tout-à-fait inutile de lui dire que l'Europe est une belle chose.

### *La procédure d'adoption de la Charte*

Une fois précisées les conceptions à mettre sur la 'Charte' reste à savoir comment les adopter, étant donné qu'il s'agit de créer une situation légale telle que tous les membres du M.F.E. doivent répondre de la même façon si on leur demande: « Que veut le M.F.E.? ». Il n'existe qu'un moyen pour atteindre ce but:

considérer la 'Charte' comme une adjonction au Statut, et l'adopter au moyen d'un vote à une très grande majorité, presque à l'unanimité, au cours d'un Congrès convoqué dans le but exclusif de réexaminer la structure, les règles et les fins du M.F.E. Dans le cas contraire, c'est-à-dire si l'on n'attribue pas à la 'Charte' un caractère statutaire, il faudrait l'adopter à la majorité simple, mais ce genre de décision ne permet absolument pas d'expulser du Mouvement ceux qui professent des opinions contraires, je dirais plus, il leur laisse tant le droit d'avoir des opinions contraires que celui d'essayer d'amener le Mouvement sur leurs propres positions au moyen d'une nouvelle majorité et de nouvelles décisions tout-à-fait opposées aux décisions prises précédemment. Soumise à cette procédure la 'Charte' deviendrait un texte discutable, caduc, soutenu par les uns et combattu par les autres, à savoir un texte tout-à-fait incapable de conjurer la menace mortelle qui pèse sur le M.F.E., par suite du manque d'un minimum de convictions théoriques et pratiques communes à tous ses membres.

*Le projet de Charte qu'on nous propose est erroné, dangereux, illégal*

A ce point il suffit de faire quelques observations pour en conclure qu'il faut prendre position contre le projet de 'Charte' que l'on nous propose. D'un côté, cette 'Charte' contient beaucoup plus qu'il n'est nécessaire. Au lieu d'exposer les conceptions politiques, économiques et sociales qui caractériseront l'Europe fédérée, elle parle d'une « crise totale » qui aurait toutefois des effets bénéfiques également, c'est-à-dire d'un concept ultra-philosophique que des gens normaux ne peuvent absolument pas comprendre (1). D'autre part elle contient beaucoup moins qu'il n'est nécessaire: elle ne dit pas clairement quelle est la

(1) Ceux qui soutiennent le projet de 'Charte' affirment que cette notion de « crise totale » n'a pas du tout un caractère philosophique. Dans ces conditions pourquoi Alexandre Marc, dans sa *note liminaire* en préface à une édition de la 'Charte', parle-t-il de la « mission salvatrice » du fédéralisme par rapport à la « crise totale »? Ici on ne frôle pas seulement la philosophie mais même la religion. Quant à la contradiction évidente que contient l'idée de quelque chose qui d'un côté produit des effets bénéfiques et, de l'autre, la crise totale, nous croyons qu'elle dépend justement de l'erreur de nature méthodologique, et par conséquent en un certain sens philosophique, que l'on commet en attribuant la crise à la civilisation technicienne

politique qui permet d'aboutir à la Fédération européenne, et elle ne dit même pas ce que chacun peut faire pour le succès de cette politique. C'est pourquoi d'un côté elle ne pourrait que rebuter ceux qui croient en l'Europe mais pas en la « crise totale », d'autre part elle ne pourrait en aucune façon recruter ceux qui seraient déjà depuis longtemps avec le M.F.E. si celui-ci avait su prouver qu'il savait faire quelque chose de positif et non pas seulement des discours.

Par ailleurs, non seulement ce projet de 'Charte' est erroné et dangereux, mais il est également illégal. Il est illégal parce qu'il va au-delà du mandat du Congrès de Lyon, lequel avait prescrit d'élaborer les conceptions politiques, économiques et sociales du M.F.E., ainsi que les modalités de son action, et non pas un document pseudo-philosophique. Et il est illégal parce qu'il prétend modifier les principes sur lesquels le M.F.E. s'est basé jusqu'à maintenant, en introduisant une vision philosophique particulière du fédéralisme, sans le dire ouvertement et sans faire une réforme du Statut. Or, en présence de cette tentative illégale, il faut observer que ce projet de 'Charte', étant donné son caractère, ne peut pas être approuvé au moyen d'un vote à majorité simple. Par conséquent il ne suffit pas de voter contre, il faut ne pas voter du tout en contestant la légalité du scrutin. Il s'agit d'affirmer que tous ceux qui ont jusqu'à présent fait partie du M.F.E. ont le droit d'y rester sans être contraints (du moins tant que le Statut ne sera pas modifié) à embrasser une théorie en laquelle ils ne croient pas, d'affirmer qu'un Mouvement politique qui prescrit une orientation philosophique se réduit à une secte stérile et impuissante, d'affirmer que le M.F.E. doit rester ouvert à tous ceux qui veulent se battre pour l'unité fédérale de l'Europe, quelle que soit leur vision, philosophique ou non, de la théorie du fédéralisme. Il s'agit finalement, par cette contestation, d'orienter le Mouvement vers un Congrès extraordinaire en vue de l'adoption du texte dont il a vraiment besoin.

au lieu de l'attribuer au système national. La civilisation technicienne n'est ni bonne ni mauvaise en soi. Elle est bonne si les hommes utilisent bien les moyens techniques, et mauvaise si les hommes les utilisent mal. C'est pourquoi on peut l'estimer tantôt bonne tantôt mauvaise, mais le fait est qu'on se trompe quand on la juge dans ces termes et surtout quand on la considère comme le facteur de la crise. La crise est due au système national qui déchaîne des énergies humaines négatives, qui comprime les énergies humaines positives et qui empêche donc de bien utiliser les nouveaux moyens que la technique met à notre disposition.

## Les livres

ROBERT TRIFFIN, *L'or et la crise du dollar*, Paris, Presses Universitaires de France, 1962.

« Les décisions de convertibilité européenne, prises en décembre 1958, marquent un pas important sur le long chemin qui mène du chaos monétaire des dernières décades vers un nouvel ordre monétaire international. Par elles-mêmes cependant, elles ne font que ramener le monde à la situation inorganisée et nationaliste de l'étalon de change or des années 1920. L'absurdité totale d'un tel système et son extrême vulnérabilité aux développements défavorables dans les quelques pays à monnaie clé sur lesquels il repose, furent dénoncées de façon unanime par tous les économistes de ce temps; d'ailleurs, le bienfondé de leurs avertissements fut rapidement prouvé de manière catastrophique par l'effondrement de l'étalon de change or quelques années plus tard, en 1931.

Selon ce système, on compense des réserves d'or insuffisantes, par l'accumulation croissante de monnaies clés nationales en tant que réserves internationales. Inévitablement, une telle accumulation est concentrée sur les monnaies les plus 'sûres' des grands pays créditeurs et le résultat en est une importation non justifiée de capitaux. Les pays mêmes qui devraient prêter aux autres leur empruntent ainsi inconsciemment des capitaux à court terme. Ces mouvements de capitaux ne diminuent pas la pénurie d'or, mais lui donnent seulement l'aspect d'une pénurie des monnaies clés. Pour contribuer à l'expansion désirée de liquidité mondiale, ces mouvements doivent stimuler des exportations supplémentaires de capitaux de la part des pays à monnaies clés ou une diminution de l'excédent de leur balance courante. Cependant l'une ou l'autre de ces réactions ne peut que conduire à une détérioration progressive et permanente dans leurs réserves nettes jusqu'au moment où leurs monnaies n'apparaissent

plus comme les plus 'sûres' pour l'investissement des réserves des autres pays. Le ralentissement, l'arrêt ou le renversement de l'accumulation des monnaies clés comme réserves mondiales, ramène alors au premier plan le problème sous-jacent de la pénurie d'or et impose, en même temps, des réadaptations difficiles de la balance des paiements pour les pays placés au cœur du système. La déflation interne, la dévaluation de la monnaie ou les restrictions commerciales et cambiales seront les principaux choix qui leur seront offerts; ces procédés auront de plus tendance à gagner le reste du monde et risquent plus tard d'être aggravés par des mouvements spéculatifs de capitaux, culminant dans une panique financière du genre de celle de 1931, ou à une rechute dans le bilatéralisme » (pp. 167-168).

Cette analyse critique de l'étalon de change or est la base sur laquelle s'appuient les propositions de Triffin pour une réforme du système monétaire international. L'élément crucial de ce système est représenté par l'accumulation à côté de l'or, comme réserves internationales, de ce que l'on a appelé les monnaies clés nationales (1), à l'heure actuelle, en premier lieu le dollar, en second lieu la livre sterling; et le plan Triffin est caractérisé par rapport aux nombreux autres plans (2) proposés ces dernières années, justement par le fait qu'il affronte à la racine « l'incohérence de base du système de l'étalon de change or » (p. 75), à savoir l'emploi de monnaies nationales comme réserves internationales, à travers l'internationalisation de la composante en devises étrangères des réserves monétaires mondiales.

« On a plaidé, ci-dessus, pour l'internationalisation des réserves de devises étrangères sous l'égide du Fonds Monétaire International en tant que solution la plus logique à ce problème. Cette internationalisation faciliterait l'adaptation des opérations de prêt du Fonds aux besoins légitimes de liquidité dans une économie mondiale en expansion; elle aiderait également à renforcer le système monétaire mondial contre les vicissitudes de la direc-

(1) « Au cours des cinq dernières années, les ventes d'or russe ont fourni près des deux tiers de l'augmentation totale des réserves d'or des banques centrales et les pertes nettes de réserves des Etats-Unis — transferts d'or et endettement grandissant vis-à-vis des banques centrales étrangères — près de 80% de l'accroissement global des réserves d'or et de change des autres pays » (R. TRIFFIN, *Ouvrir la porte au progrès*, "Le Monde", 15-16 déc. 1963).

(2) Pour une exposition synthétique de ces plans pour la réforme du système monétaire international et des plus récents accords de coopération monétaire internationale, voir: *The Problem of International Liquidity*, "Review of the Economic Conditions in Italy", Banco di di Roma, January 1963.

tion monétaire nationale dans les pays à monnaie clé. On a proposé des mesures concrètes pour sauvegarder cet étalon de change or réellement international, contre le penchant inflationniste qui occasionna le rejet, il y a quinze ans, des projets largement similaires émis par John Maynard Keynes (3) » (p. 168).

Dans leurs termes essentiels les propositions de Triffin se réduisent à cela: le Fonds Monétaire International doit être transformé en une espèce de Banque Centrale mondiale près de laquelle doit être déposée une partie des réserves en devises des divers pays, à savoir, pour chaque Etat membre, au moins 20% de ses réserves actuelles et 20% de tout futur accroissement de ses réserves. Ces dépôts doivent être assistés par la *gold-clause* et produire un intérêt. Sur la base de ces dépôts, le Fonds peut émettre une monnaie internationale qui peut être utilisée uniquement par les Banques Centrales des Pays membres pour solder leurs balances des paiements. Evidemment le Fonds peut accroître la liquidité internationale en émettant de la monnaie dans une mesure supérieure au montant des dépôts reçus, exactement comme une Banque Centrale nationale; toutefois cette augmentation de liquidité internationale ne devrait pas dépasser normalement 3% par an, ce qui représente le taux moyen de développement du commerce mondial.

Afin que ce système (qui, techniquement, est le plus simple, car il se réduit à la création d'une superbanque centrale supranationale, ayant le pouvoir d'émettre une offre additionnelle d'une nouvelle monnaie-réserve) puisse effectivement fonctionner correctement, il est nécessaire que d'autres conditions auxquelles Triffin fait allusion, et qui, à notre avis, constituent le noeud de la question, soient remplies.

« Un système de convertibilité monétaire internationale réalisable et viable dépendra également demain, comme il en dépendait hier, de l'existence d'un montant important de capitaux destinés à l'amortissement et au financement de déséquilibres temporaires; parallèlement, cette convertibilité dépendra aussi de l'acceptation et de la mise en oeuvre d'une coordination des politiques monétaires internes suffisante pour conserver un équilibre à long

(3) Il s'agit du fameux Plan Keynes pour une *International Clearing Union*. Le texte officiel est contenu dans les *Proposals by British Experts for an International Clearing Union* en date du 8 avril 1943 et reproduit dans *Proceedings and Documents of the United Nations Monetary and Financial Conference*, U.S. Government Printing Office, Washington, 1948, Vol. II, pp. 1548-1573. Pour une analyse critique suffisamment complète du Plan Keynes voir: R. TRIFFIN, *Europe and the Money Muddle, From Bilateralism to Near-Convertibility*, New Haven, Yale University Press, 1957, pp. 93-109.

terme de la balance des paiements globaux de chaque pays. L'internationalisation des réserves de devises aiderait à fournir ce financement et à procurer au Fonds Monétaire International le levier nécessaire pour promouvoir cette unification.

On ne peut donner une signification politique à la convertibilité, si ce n'est en la considérant comme une notion relative dont l'aboutissement ultime impliquerait l'abandon total de toute souveraineté nationale pour les pays membres sur toute forme de restrictions de commerce et de paiement et même sur les taux de change. De tels abandons sont totalement inconcevables de nos jours, en faveur d'un simple 'laissez faire' du XIX<sup>e</sup> siècle, ignorant des niveaux nationaux d'emploi et d'activité économique. La négociation et la mise en oeuvre d'engagements de convertibilité essentiellement négatifs sont inséparables d'une négociation parallèle et de la mise en oeuvre d'engagements positifs d'intégration entre les pays en question. On ne peut faire fi des moyens d'action de la politique nationale. Ces moyens ne peuvent être échangés que contre des moyens d'action de la politique internationale ou supra-nationale, capables de servir de grands objectifs de la politique économique dans le monde moderne » (p. 168-169).

En substance Triffin met l'accent sur deux conditions qui sont fondamentales pour le fonctionnement du système qu'il présente: a) qu'il existe une certaine coordination entre les différentes politiques financières nationales, de sorte qu'un équilibre stable et à long terme soit maintenu, dans les différentes balances des paiements; b) que les Etats qui adhéreront au nouveau Fonds renoncent définitivement à l'emploi de certains instruments d'intervention dans la vie économique, et transfèrent en même temps à des organismes supranationaux la tâche de poursuivre ces objectifs qui ne peuvent plus être atteints au niveau national. La première condition vise à empêcher que la Banque mondiale ne soit utilisée pour financer des déficits toujours croissants de pays qui mènent une politique financière irresponsable, ce qui ouvrirait la voie à de désastreuses poussées inflationnistes, et sa réalisation sous-entend que l'évolution des rapports matériels de la production, accompagnée par le déclin de la souveraineté nationale, ait déjà donné naissance à une unité confédérale de fait, institutionnalisée ou non au niveau juridique. Mais ce n'est pas tout: si la création d'une Banque mondiale signifie un renoncement définitif à l'emploi de certains instruments permettant d'atteindre des objectifs auxquels à l'heure actuelle il semble impossible de renoncer, c'est-à-dire un renoncement à la souveraineté, dans un certain secteur, de la part des Etats adhérents, cela implique, en premier lieu, la nécessité de

transférer certaines fonctions (celles auxquelles renonce chaque Etat) à un organisme supranational; mais ce qu'il faut surtout relever, c'est que ce transfert ne peut pas être automatique, car chaque Etat tend à conserver ses attributions tant qu'il n'est pas obligé à y renoncer.

Donc, d'un côté il ne peut pas y avoir de commerce mondial sain sans un système monétaire mondial, d'autre part, il ne peut pas y avoir de système monétaire mondial sans une Fédération mondiale. Il en résulte que le problème se déplace de l'économie à la politique. Une Fédération mondiale est-elle possible? Des équilibres mondiaux avec convergences entre les Etats suffisantes pour se rapprocher (grâce à l'harmonisation des politiques économiques) de l'optimum que représentent la Fédération mondiale et le système monétaire mondial sont-ils possibles? Un fait est en tout cas certain: ces problèmes doivent se résoudre sur le plan politique, et à commencer par l'Europe.

*a. m.*

## Les documents

### BILAN DE LA REVUE POUR L'ANNEE 1963

Selon l'engagement que nous avons pris envers nos lecteurs au moment de la fondation de la revue, nous publions son bilan annuel. Il montre que pour 1963 le passif dépasse l'actif (si l'on déduit de ce dernier les contributions extraordinaires de quelques militants fédéralistes) d'environ 300.000 livres. Les dépenses nécessaires pour publier à Pavie une revue en français et la diffuser dans toute l'Europe sont encore supérieures aux entrées fournies par les abonnements. Si cette tendance ne se renverse pas nous serons contraints à éliminer de notre page de garde l'affirmation selon laquelle la revue vit de ses abonnements.

Pourtant "Le Fédéraliste" a indubitablement eu une fonction importante pendant ces années de crise d'orientation du fédéralisme militant. Il a constitué le centre autour duquel se sont groupés les fédéralistes qui ont soumis à examen les causes de cette crise, qui ont cru les discerner dans le fait que l'on n'a pas encore réussi à organiser la participation des Européens au processus d'unification politique de l'Europe, et qui ont cherché à préparer les instruments aptes à rendre cette participation possible.

C'est désormais chose faite, et depuis quelques mois le Recensement Volontaire du Peuple Fédéral Européen a commencé à vivre d'une vie autonome, dans un nombre de plus en plus grand de villes européennes. Ce n'est plus l'affaire d'un petit nombre de fédéralistes — d'ailleurs fonder un Etat nouveau n'est pas une entreprise qui puisse être menée à bien par la volonté et les efforts de quelques personnes — c'est une entreprise qui requiert l'engagement de tous les Européens de bonne volonté.

La revue reste au service de tous ceux qui se mettent sur cette voie, comme instrument d'étude et de réflexion, à côté des autres



instruments dont la lutte pour la Fédération européenne aura besoin d'année en année.

La plupart des milieux culturels, malheureusement encore imbus de nationalisme, souvent de façon inconsciente, ont continué à l'ignorer. C'est pourquoi nous nous faisons un devoir de rappeler ici l'illustre historien allemand récemment disparu, Ludwig Dehio, qui, dans un moment difficile nous encouragea en nous écrivant « serrez les rangs! »; et nous conclurons sur les paroles que l'excellent poète Edmond Humeau a eu la bonté de nous adresser en renouvelant son abonnement: « Pour l'un des rares combats où la liberté prend du sens contre les désespoirs de l'uniformité qui nous guette ».

## RECETTES ET DEPENSES DU 1-I-1963 AU 31-XII-1963

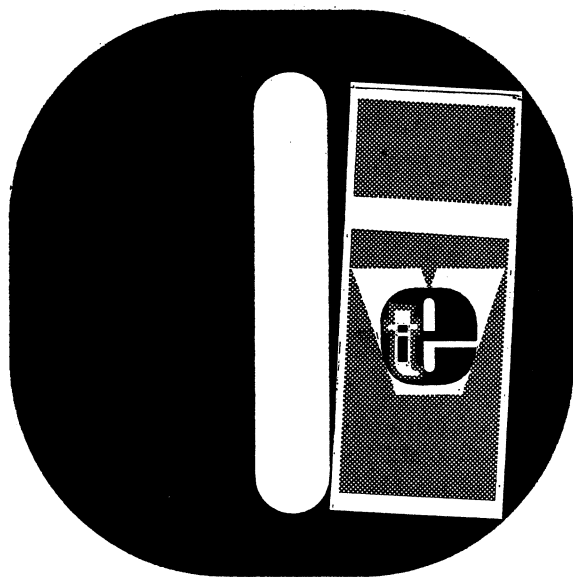
### RECETTES

Reste actif de l'exercice précédent	163.590 L.	1.043,50 F.
Abonnements	631.904 »	2.009,88 »
Vente d'arriérés et d'exemplaires au détail	89.200 »	
Publicité	187.570 »	
Contributions extraordinaires des jeunes de la section M.F.E. de Pavie	462.675 »	
Contributions extraordinaires des jeunes de la section M.F.E. de Vigevano	150.000 »	
Recettes diverses	9.278 »	
	<hr/>	
Total actif	1.694.217 »	3.053,38 »

### DEPENSES

Impression de quatre numéros, pour un total de 329 pages, tirage 2000 exemplaires, avec les tirages à part correspondants	933.800 »	
Traductions	166.000 »	1.359,00 »
Envois par abonnement postal	14.000 »	
Envois hors d'Italie	124.750 »	
Autres dépenses postales (paquets, envois de circulaires, etc...)	77.060 »	
Enveloppes à en-tête pour l'envoi des fascicules	39.500 »	
Enveloppes et papier à en-tête pour l'envoi des circulaires	31.500 »	
Plaquettes pour l'adressographe	11.852 »	
Secrétariat et administration	35.100 »	181,50 »
Dépenses légales et fiscales	37.370 »	
	<hr/>	
Total passif	1.470.932 »	1.540,50 »
Reste actif pour équilibrer	223.285 »	1.512,88 »
	<hr/>	
Total	1.694.217 »	3.053,38 »

**olivetti**



**OLIVETTI  
INDUSTRIA  
ITALIANA  
EUROPEA  
MONDIALE  
OVUNQUE CIFRE E PAROLE  
SONO STRUMENTI  
DI CONOSCENZA  
E LAVORO**

macchine per scrivere  
manuali ed elettriche  
da ufficio, da studio e portatili  
addizionate e  
calcolatrici elettriche scriventi  
contabili e  
fatturatrici alfanumeriche  
telescriventi  
classificatori  
schedari e mobili metallici  
macchine utensili di precisione  
apparecchiature  
per l'elaborazione integrata  
dei dati  
calcolatori elettronici

---

Direttore responsabile Mario Albertini - Editrice Libera Associazione  
Il Federalista - Autorizzazione Tribunale di Pavia n. 117 del 18-4-1962 -  
Scuola Tipografica Figli della Provvidenza - Milano - Spedizione in  
abbonamento postale - Gruppo IV.